

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAikirk 1139

VOL. XXI — No 3

1

NOVEMBRE 1936

Etes-vous dans la barque de sauvetage ?

Aux Canadiens des Unions Internationales

On a fait beaucoup de bruit cet automne autour de la résolution du Congrès des Métiers et du Travail DU CANADA, siégeant à Montréal, favorisant le Front Populaire d'Espagne. La majorité des Canadiens, membres des Unions Internationales, ont été aussi surpris que nous qu'une telle résolution ait réussi à passer. Le Conseil des Métiers et du Travail DE MONTREAL, pour parer aux répercussions de cette résolution à Montréal, a cru nécessaire de revenir sur la question et de voter une résolution de neutralité vis-à-vis de l'Espagne.

Il n'entre pas dans notre intention de soulever une querelle ni de rejeter sur tous les membres des Unions Internationales la responsabilité d'une résolution qui leur a déplu autant qu'à tous les Canadiens.

Mais une réflexion vient immédiatement à l'esprit: Cette résolution qu'on a fait voter par surprise n'est pas restée au Canada. Elle a été divulguée dans le monde entier, et la seconde résolution n'a certainement pas eu la même publicité, elle est restée confinée à Montréal.

Donc, mes chers amis, dans votre Union un petit nombre d'intrigants a réussi à vous faire passer aux yeux du monde entier comme favorables aux communistes! On vous a trompés, ce ne sont donc pas vos intérêts qu'on a eus en vue, qu'on a voulu sauvegarder, mais un petit groupe de meneurs s'est servi de votre mouvement, de votre Union pour arriver à ses fins.

Demandez-vous donc maintenant si vous, Canadiens, êtes dans la bonne barque en vous associant à un mouvement dont les dirigeants vous demeurent inconnus? N'êtes-vous pas plutôt embarqués dans un bateau dont l'équipage vous exploite pour ses propres fins?

L'Union Internationale au Canada a déjà fait du bien aux ouvriers, beaucoup de vieux membres ont droit à des assurances et à des pensions qu'il est pénible d'abandonner. Ceci pourtant est le cas d'un très petit nombre. Mais devant l'attitude des dirigeants des Unions Internationales, attitude bien peu en rapport avec les intérêts des ouvriers canadiens et même opposée à la conviction de la grande majorité d'entre eux, ne serait-il pas le temps de se demander si les Canadiens ne devraient pas tous s'affilier aux Unions Catholiques et Nationales?

Les Syndicats Catholiques et Nationaux sont faits pour les Canadiens, ils sont en mesure de donner aux ouvriers canadiens plus de protection même que les Unions Internationales, puisque nos problèmes canadiens sont étudiés et réglés par des Canadiens et au Canada, sans avoir à recevoir des directives de l'extérieur.

Les Unions Catholiques et Nationales nous offrent les garanties que ne nous offrent plus les Unions Internationales. Demandons-nous donc si, étant membres des Unions Internationales, nous ne nous exposons pas à être ballottés et secoués comme un bateau à la dérive plutôt que de prendre place sur un bateau de sauvetage.

Formons un Front Uni, mais un Front Uni Canadien, pour sauvegarder nos intérêts canadiens contre le Front Uni du mal. L'Union fait la force; faisons l'union sous l'unique drapeau des Syndicats Catholiques et Nationaux.

UN RESCAPE

P. S. — Le même numéro du journal des Unions Internationales, "Le Monde Ouvrier", qui nous apportait la résolution de neutralité vis-à-vis de l'Espagne du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, contenait en dernière page un appel de souscription en faveur du Front Populaire Espagnol!

Comment votre mouvement serait-il neutre quand la résolution de neutralité n'a été emportée, après vive discussion, que par un vote de 49 à 30?

"Qui n'est pas avec moi est contre moi" et "Celui qui n'amasse pas avec moi disperse", a dit Notre-Seigneur.

Le syndicalisme industriel en Amérique

Un mot d'histoire syndicale — Diverses phases du syndicalisme professionnel — "Néo-unionisme" — Phénomène du syndicalisme industriel

(Par Alfred CHARPENTIER)

Dans le présent numéro, La Vie Syndicale commence la publication d'une étude sur le syndicalisme industriel que M. Alfred Charpentier présenta au cercle Léon XIII en 1923. Bien que l'auteur n'ait pas pu pousser ce travail aussi loin qu'il se le proposait alors, tel quel, ce travail est très fouillé au point de vue historique et il suffit à nous démontrer comment, dans l'ensemble, le syndicalisme professionnel évolue graduellement vers le syndicalisme industriel. Cette étude, ayant pour cadre particulièrement le syndicalisme américain, présente actuellement un vif intérêt devant le conflit sans précédent qui se livre autour du "syndicalisme industriel" depuis un an au sein de la Fédération américaine du travail.

(Introduction)

Ce travail est une étude, une recherche pour savoir s'il y a un faux et un vrai unionisme industriel. Il y en a un contre lequel tout le monde est prévenu, celui que l'on retrouve sous la dernière étiquette connue de la "One Big Union" (1). Mais y en a-t-il un autre qui soit moins à craindre? C'est-à-dire, y a-t-il un vrai unionisme industriel? Question difficile à répondre. Aussi, nous avouons d'avance que le présent travail n'apportera pas le dernier mot sur le sujet. Néanmoins, nous croyons pouvoir montrer que dans la grande industrie contemporaine, au sein même du syndicalisme professionnel, il se développe une nouvelle forme d'organisation ouvrière qui n'est autre chose que de l'organisation industrielle. Mais ici il faut distinguer et c'est ce que nous ferons. Nous verrons les différents stades par lesquels l'organisation syndicale professionnelle doit évoluer pour parvenir à un développement bien caractéristique d'unionisme industriel.

Voilà qui suffit, n'est-ce pas, pour faire voir que notre principal effort dans les pages qui vont suivre sera de démontrer qu'il peut y avoir un vrai unionisme industriel. Cependant, pour faire de cette étude un tout compréhensif, il nous a paru bon de commencer par un mot d'histoire sur le mouvement syndical. Comme aide-mémoire seulement nous signalerons rapidement les différentes phases traversées depuis un siècle par le syndicalisme professionnel et

nous indiquerons les deux grands courants d'idées directrices qui, depuis 58 ans, travaillent en sens opposé le syndicalisme contemporain.

Notre étude s'attachera ensuite à démontrer ce qu'est le phénomène de l'unionisme industriel, particulièrement en Amérique. Quelques mots d'abord feront voir son origine exotique et pour mettre au point en quoi est condamnable l'U. I. révolutionnaire. Puis après avoir attribué ce phénomène nouveau, dans l'organisation du travail de ce continent, à deux séries de causes concrètes, causes extérieures au mouvement syndical et causes intérieures au travail syndiqué, nous en indiquerons les premières manifestations dans différentes industries et nous en considérerons les réalisations actuelles.

Comme il nous aura été donné, à ce moment, de constater qu'il existe autour de nous deux formes d'unionisme industriel, deux formes perfectibles, nous devrons chercher laquelle offre le plus de garanties de stabilité et d'adaptabilité dans la voie du progrès: entre l'unionisme professionnel et l'unionisme industriel. Pour ce faire, il importera d'examiner l'expérience du syndicalisme américain au sein de la Fédération Américaine du Travail et en dehors de celle-ci, puis de tenter une étude comparable entre le syndicalisme professionnel et l'unionisme industriel pour découvrir lequel est plus apte à résoudre les problèmes du présent et à répondre à ceux de demain.

Il restera à dire pour lequel nous optons. Mais nous comprendrons, en cette matière, l'imprudence de faire un choix

(1) La O.B.U. n'est plus révolutionnaire. La Workers' Unity League a pris sa place comme telle. — A.C.

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

LA BONNE VOIE

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages. Il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE534 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

Plateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis FrèresRues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

**Le syndicalisme
industriel**

(Suite de la 1ère page)

prématuré ni entier. Aussi, avant de nous prononcer, nous sortirons du territoire américain pour envisager la question à un point de vue plus général et voir comment ailleurs elle est posée et discutée. Puis revenant en terre américaine et canadienne, nous serons mieux outillés pour savoir comment opter. Etudiant au Canada les conditions particulières dans lesquelles s'exercent et se développent nos industries en même temps que nous réaliserons les exigences de notre économie nationale, nous essaierons alors de dire laquelle forme d'organisation professionnelle ou industrielle serait préférable ou non dans telle ou telle industrie, selon les circonstances qui l'entourent. Mais nous nous en tiendrons à des généralités.

Enfin, nous bornant à la province de Québec, nous chercherons comment, ici, il faut résoudre le problème. Et pour conclure nous chercherons surtout les principes qui devront guider, croyons-nous, la Confédération des travailleurs catholiques dans l'attitude qu'elle devra prendre pendant son développement en rapport au phénomène nouveau de l'unionisme industriel et qui marque la cinquième phase vers laquelle, évidemment, le syndicalisme a commencé d'évoluer.

Un mot d'histoire

Au début, au milieu ou à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire dans sa première période d'association mutuelle (1822-1860) ou dans sa seconde de centralisation intercorporative (1850-1870) ou dans sa troisième de décentralisation professionnelle (1870-1890) le syndicalisme s'était toujours enfermé dans les limites de la profession. Il en est sorti en 1889, lorsque les débardeurs de Londres se syndiquèrent. Cet exemple a, depuis, été suivi par une foule de catégories d'ouvriers inhabiles. Et cela, c'est le néo-unionisme, la phase actuelle et la quatrième du syndicalisme contemporain. C'est dire que de nos jours les vieilles unions de métiers voient à côté d'elles des unions nouvelles composées d'individus qui, par la médiocrité de leur travail, appartiennent avant tout à l'ensemble industriel plutôt qu'à un métier particulier. Ainsi les porteurs d'oiseaux dans l'industrie du bâtiment, les serre-freins dans celle des transports, etc. Et nous avons ici la jonction entre le néo-unionisme et l'unionisme industriel. Non seulement le néo-unionisme compte au nombre des causes déterminantes de l'unionisme industriel, mais il en est de plus une cause précipitante. Nous verrons cela plus loin. Pour le moment retenons que si le néo-unionisme est commencé depuis trente ans, il cotoie l'unionisme industriel depuis une vingtaine d'années en Amérique et marchera de pair avec lui, tout en déclinant graduellement, tant que l'unionisme industriel, qui est la cinquième phase du syndicalisme moderne, n'aura pas pris toute la place.

Schisme de l'Internationale

Avant de démontrer le phé-

nomène de l'unionisme industriel, il sera fort intéressant de connaître le mouvement d'idées qui a suscité son développement. Pour cela remontons au schisme de l'Internationale de Karl Marx, produit vers 1871. Nous pourrions bien remonter plus haut que cela, jusqu'à la "Grande Union Consolidée" de Robert Owen, vers 1834, en Angleterre, dans laquelle, théoriquement, on cherchait bien déjà à réaliser l'idée unioniste industrielle, puisque les unions de métier de chaque industrie devaient former autant de compagnies nationales industrielles, mais comme le système d'Owen était surtout à base de socialisme corporatif et voulait substituer l'étalon heure de travail à l'usage de l'argent comme moyen d'échange la "Grande Union Consolidée" disparut à peine née et ne laissa aucun courant d'idées sensible dans les développements matériels ultérieurs du syndicalisme. Ce dernier a, au contraire, vu grandir en lui deux tendances opposées, après le schisme de l'Internationale marxiste. C'est le collectivisme centralisé de K. M. et le fédéralisme économique de Bakounine. Le premier voulait adapter le travail organisé au socialisme international, le second voulait l'orienter vers le communisme fédéraliste. Pour être plus clair, Karl Marx voulait remettre à l'Etat la propriété des moyens de production et cherchait à créer un vaste parti ouvrier collectiviste. Bakounine, lui, préférait confier cette propriété aux unions ouvrières de chaque pays et préconisait l'action révolutionnaire. La doctrine des Chevaliers du travail s'apparentait de très près avec le collectivisme centralisé de l'ancienne Internationale. De nos jours, nous discernons l'influence de l'idée collectiviste particulièrement au sein du néo-unionisme, en raison du fait que ses adeptes, les travailleurs inhabiles, sont surtout ceux qui cherchent toute protection de la part de l'Etat. Puis l'idée communiste ou du fédéralisme économique, la seconde branche de l'Internationale, nous la trouvons précisément dans l'unionisme industriel, parce que celui-ci tend, sous toutes ses nuances, dans sa portée lointaine à réorganiser le système gouvernemental d'un pays par l'accession de toutes les industries à la participation au gouvernement national.

**Réhabilitation du syndicalisme
professionnel**

S'opposant énergiquement à ces deux tendances, la Fédération Américaine du Travail a fortement contribué à consolider le syndicalisme professionnel en Amérique. Par elle le syndicalisme traditionnel a été rée entre le syndicalisme pro-réhabilité. Elle en a endigué l'orientation trop rapide vers l'unionisme industriel. Orientation suscitée par la forte poussée centralisatrice de l'ancienne Internationale et de la Chevalerie du Travail. Si, par contre, le syndicalisme américain des dernières quarante années a été un mouvement de décentralisation en rétablissant l'autonomie des métiers là où on s'en était écarté et en s'attachant à ce principe comme fondement des organisations futures, c'est qu'il y avait des raisons primordiales d'agir ainsi.

Lorsqu'est apparue la Fédération Américaine du Travail, les Etats-Unis avaient déjà at-

teint un développement industriel formidable. Depuis une vingtaine d'années avant 1881, après la guerre de Sécession, on avait déjà vu souvent des industries se laisser absorber par d'autres industries, comme aussi on en avait vu d'autres devenir si hautement spécialisées que ce qui était autrefois des branches d'une industrie n'était plus que des industries séparées. Or, c'est pour correspondre à ce mouvement dans l'industrie qu'il a fallu procéder à des réalignements dans la formation des unions de métiers. Et ces réalignements, la Fédération Américaine les a opérés par la décentralisation, de sorte qu'aujourd'hui il existe plusieurs unions sensément professionnelles, sorties, pourrions-nous dire, d'une seule union, tout comme il y a plusieurs métiers au lieu d'un.

C'est dire qu'aujourd'hui le principe de l'autonomie des métiers s'est déplacé; il finit par signifier de plus en plus l'autonomie dans les spécialités de métiers. Quoique le syndicalisme conservateur américain demeure encore attaché à son principe traditionnel, il n'en a pas moins, depuis vingt ans, modifié son attitude en rapport au mode nouveau d'organisation qu'exigeaient certaines industries, dans la plupart desquelles il n'était plus facile ni raisonnable de maintenir non plus l'autonomie des métiers mais l'autonomie des spécialités sans évoluer vers une forme d'organisation adaptable aux industries transformées. Et cette évolution a constitué une orientation vers l'unionisme industriel.

Ile PARTIE**Phénomène de l'unionisme
industriel****Le vrai ou le faux U. I.**

Au sujet du phénomène de l'unionisme industriel, il faut distinguer le vrai du faux unionisme industriel. Le vrai est celui qui se constitue graduellement et prudemment; le faux est représenté par des organisations révolutionnaires comme la Industrial Workers of the World et la One Big Union

C'est là le faux et dangereux unionisme industriel. Notre tâche est de chercher s'il y en a un qui est vrai. Et nous croyons, en effet, que, sans plan préconçu, la grande industrie contemporaine en développe un bribe par bribe chaque jour.

Pénétrons plus avant maintenant dans les causes concrètes de cette évolution. Elles forment deux groupes distincts: les causes extérieures au travail syndiqué et celles qui lui sont intérieures. Signalons dans le premier groupe la concentration des industries et du capital et la division du travail. Notons dans le deuxième les conflits juridictionnels, les erreurs de la F.A.T. et le néo-unionisme.

(à suivre)

Tél. HArbour 7033

Résidence:

1684, Blvd St-Joseph E.
CHerrier 1391**Isidore Coupal
NOTAIRE**Edifice du "TRUST & LOAN"
10, rue St-Jacques E.
Chambre 54 MONTREAL

Hommage aux ouvriers de la part de leur défenseur



ADHEMAR RAYNAULT,
candidat à la mairie.

Dans la vie publique, un homme se distingue par les actes qu'il pose, par les mesures qu'il préconise et par les idées qu'il défend. Il se fait le champion d'une idée, l'expose dans ses détails, apporte des suggestions pratiques et positives, surtout réalisables et quand vient le moment d'agir, enfin de mettre à exécution ce qu'il a prêché, c'est là qu'il se révèle homme d'action.

C'est précisément le cas de M. Adhémar Raynault, échevin de Préfontaine, candidat à la mairie de Montréal, qui adresse un appel spécial aux ouvriers, les priant de lui accorder leurs suffrages aux prochaines élections municipales. Si M. Raynault s'adresse aux ouvriers, c'est qu'il prétend pouvoir parler leur langage et être justement en mesure de les comprendre, lui qui fut lui-même un travailleur de la terre et exerça plusieurs métiers, avant de se lancer dans le champ des assurances, où il s'acquît une notoriété remarquable.

M. Raynault prétend être en mesure de s'adresser à l'élément ouvrier de cette ville, non seulement parce qu'il est issu de cette classe laborieuse, mais parce qu'il n'a jamais renié ses origines; que les honneurs conquis jusqu'ici avec l'aide des ouvriers, mais aussi par son esprit de travail, sa ténacité et sa persévérance, ne lui ont jamais gonflé comme la grenouille de la fable et qu'humble, il est resté malgré tout.

La carrière de M. Raynault, dans la sphère politique, a été remarquable et s'annonce particulièrement brillante. Cet homme que d'aucuns se sont plu à décrier, voire même à ridiculiser, s'est frayé un chemin, sans souci des qu'en-dira-t-on, défendant hautement et fièrement la cause des ouvriers, leurs revendications et soumettant leurs griefs.

Pour preuves, nous ne soulignerons que les idées suivantes. N'est-ce pas lui qui préconisait au conseil municipal l'augmentation des octrois, afin de permettre l'achat de vêtements et chaussures pour les enfants des ouvriers se rendent à l'école? N'est-ce pas lui qui insistait pour la mise en marche de travaux de secours, dans la ville, malgré l'administration Houde, qui se retranchait derrière le principe sacro-saint d'une fausse économie?

N'est-ce pas lui qui, assisté de deux de ses collègues du conseil, s'élevait contre l'imposition d'une taxe de vente qui serait à la fois ruineuse, néfaste et désastreuse pour les ouvriers, le commerce montréalais et la réputation de Montréal à l'extérieur? Ceci se produisit le 26 avril 1935, quand M. Raynault, menant rondement la bataille, entra en lutte ouverte avec la "puissance" du jour et refusa d'approuver cette mesure. Les événements lui donnent aujourd'hui raison et il a formellement promis de faire disparaître cette taxe exécutable, contre laquelle tout le monde fulmine.

N'est-ce pas aussi M. Raynault qui a obtenu, non sans peine, que le conseil vote des sommes plus considérables pour les allocations de chômage, et que de plus les soins médicaux et l'électricité soient partiellement payés par la ville?

Montréal a, de toutes les villes du Canada, subi la crise économique avec le plus d'intensité, en raison de sa population plus dense. Pour y remédier, des mesures radicales qui s'imposaient et s'imposent encore devaient être prises, mais elles ne le furent pas dans la mesure où elles étaient jugées nécessaires et comme le demandait M. Raynault.

L'échevin de Préfontaine, il faut bien le dire, au risque de blesser la susceptibilité de quelques-uns de ses collègues, a su voir clair et il a démontré qu'il avait du flair. C'est une garantie pour l'avenir.

Loin de se laisser circonvenir par certains éléments réfractaires à des mesures indispensables, il a l'intention d'appliquer des réformes, car elles sont nécessaires. Cela aura été la faute de tous nos gouvernants, dans le passé, de ne pas avoir songé qu'un autre ordre économique devait s'installer chez nous et que des mesures sérieuses devaient forcément s'ensuivre. En un mot, M. Raynault a prouvé, dans le passé, qu'il avait les yeux ouverts et comprenait les besoins de ses concitoyens. C'EST POURQUOI LES OUVRIERS L'APPUIENT.

Avec les compliments

et les

hommages

de

CANDIDE ROCHEFORT

M. P. P.

candidat à la mairie

Avec les compliments et les hommages de

J.-M. Savignac. N.P.

Echevin du quartier Saint-Denis
et président du comité exécutif

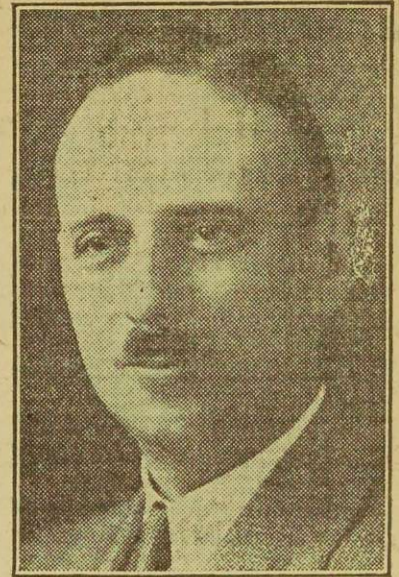
Les menées communistes au Canada

Le camarade Tim Buck, secrétaire du Parti communiste au Canada, en visite d'observation en Espagne, vient de câbler à ses amis de Toronto: "Les événements espagnols seront décisifs pour le succès de la cause bolchevique. A tout prix, arrêtez les attaques contre le gouvernement espagnol. Toute l'énergie de notre parti doit supporter le peuple espagnol et son gouvernement". Le peuple espagnol et son gouvernement, c'est-à-dire le Front populaire communiste. "Je demande au comité central du parti, continue Tim Buck, d'adresser en mon nom un témoignage de félicitations au mouvement populaire qui s'est levé au Canada afin de soutenir le gouvernement démocratique d'Espagne. Je vous exhorte même à une campagne de souscriptions".

Et 200,000 copies de ce message ont été lancées à travers le Canada: 50,000 dans le sud de l'Ontario; 16,000 dans le nord de l'Ontario; 25,000 dans chacune des provinces de l'Ouest: Manitoba, Saskatchewan, Alberta; 30,000 en Colombie, et 5,000 en Nouvelle-Ecosse.

Dans le Québec, on a préféré répandre pour le moment, à 50,000 exemplaires, une circulaire insidieuse où, sous prétexte de répondre aux paroles prononcées récemment par le premier ministre contre le communisme, on s'efforce de le représenter comme l'homme des trusts et du fascisme.

AVEC LES COMPLIMENTS ET LES HOMMAGES DE



C. O. BOUSQUET

Président de Pain Suprême Limitée.

Autour d'une loi

Un bon point pour le gouvernement — Une loi qui n'atteint pas tout son but

La première session d'urgence du nouveau gouvernement provincial nous a, enfin, apporté la confirmation que l'Honorable Premier ministre endossait réellement la loi relative à l'extension des conventions collectives de travail et voulait sincèrement son plus grand perfectionnement. Les quelques amendements qui ont été adoptés et la commission que l'on a décidé de nommer découvrent les vraies bonnes dispositions du gouvernement. C'est un bon point pour lui que d'avoir cédé à l'instante pression qui a été faite, en ayant ainsi augmenté partiellement l'efficacité de la loi de l'extension des conventions collectives.

Après deux ans d'application cette loi commençait à tomber rapidement en discrédit. Plusieurs employeurs sérieux, intéressés à certaines conventions collectives, ont refusé en ces derniers temps de renouveler ces mêmes contrats. D'autres se proposaient de les imiter. De plus en plus rares se faisaient les nouvelles conventions collectives. La loi menaçait de devenir inopérante dû à son grand manque d'efficacité. Elle devenait, dans maintes industries, pernicieuse aux légitimes intérêts de ceux qui voulaient l'observer loyalement. Il pressait de l'amender rapidement en quelques points essentiels pour ramener la confiance.

Il faut savoir gré au gouvernement des quelques améliorations qu'il a apportées à cette loi durant la session d'urgence. Tous les intéressés y trouvent un grand encouragement pour espérer davantage l'hiver prochain.

La loi des conventions collectives reste en deçà de son but

La loi de l'Extension des Conventions Collectives est une loi d'une féconde portée sociale. En suscitant les conventions collectives elle stimule les ouvriers à s'organiser. Mais combien ne le peuvent pas dû à l'hostilité de maints employeurs.

Ainsi dans maintes industries elle n'atteint pas son but. Elle ne fait pas encore tout le bien qu'elle pourrait faire parce que le droit d'association professionnelle n'est pas suffisamment protégé. Un trop grand nombre d'employeurs congédient impunément leurs ouvriers pris à faire de l'organisation syndicale.

Comment arrêter cela afin que la loi de l'Extension des Conventions Collectives contribue dans toute sa valeur à étendre l'association professionnelle au plus grand nombre d'industries possible? La loi punitive du code criminel contre le renvoi d'un ouvrier pour cause d'activités syndicales est tout à fait nulle. Sa sanction, d'abord, ne relève que des tribunaux civils provinciaux; ensuite elle peut être trop facilement éludée sous le prétexte que le renvoi de l'ouvrier tient à une autre cause que celle de la plainte. Impossible de songer à faire la preuve du contraire dans de telles circonstances.

Il manque l'institution d'un organisme légal en cette province qui à l'instar du National Labor Board aux Etats-Unis recevrait les plaintes de ce genre, ferait enquête et aurait le pouvoir d'intenter un procès au criminel contre ceux qu'il jugerait coupables d'avoir lésé gravement l'exercice du droit naturel et légal de ses employés à l'association professionnelle.

Un conseil supérieur du travail créé avec ces attributions, rendrait à côté de bien d'autres des services incalculables à la masse des ouvriers (et des salariés en général) encore non organisés.

C'est là le moyen pour le gouvernement provincial — si c'est vraiment sa politique — de favoriser l'extension du syndicalisme professionnel que les plus hautes autorités sociales reconnaissant comme une nécessité urgente de notre temps.

Et protéger en plus le droit naturel d'association des travailleurs, n'est-ce pas l'une des meilleures manières d'exercer "sa particulière sollicitude" envers eux comme le demande Léon XIII?

Alfred CHARPENTIER

Syndicat des Employés de la Boulangerie et de la Pâtisserie de Montréal, Inc.

Contrat de travail

Catégorie "A".—Dans toute boulangerie de trois (3) hommes et plus à part de l'employeur, il sera obligatoire de désigner un contremaître dont le salaire minimum sera de \$22.00 par semaine.

Dans toute boulangerie de cinq (5) hommes et plus à part du contremaître, l'employeur devra désigner un homme comme étant en charge des fours ou de la pâte ou de la pâtisserie, le salaire de celui-ci étant fixé à \$22.00 par semaine.

Catégorie "B". — Compagnons-boulangers, compagnons-pâtisseries, \$18.00 par semaine.

Catégorie "C". — Aides, \$15.00 par semaine.

Catégorie "D".—Apprentis, première année, \$10. par sem.

Après première année \$12. par sem.

Dans chaque boulangerie, le nombre d'aides ne devra pas excéder 20 p.c. du nombre total des employés des catégories A B C D.

Le nombre des apprentis ne devra pas excéder 20 p.c. du nombre total des employés des catégories A B C D.

Le salaire des surnuméraires (jobbers) sera de \$3.50 pour 10 heures ou fraction de dix heures, plus .35 par heure au-dessus de dix heures.

VENDEURS

Tout homme employé comme vendeur ou distributeur, quel que soit le mode de sa rémunération, devra toucher une rémunération hebdomadaire de \$15.00 par semaine.

Le vendeur ne sera responsable que du crédit alloué par lui à un client, après une défense formelle de son patron donnée par écrit.

La semaine de travail sera de soixante-heures, tout travail supplémentaire devant être rémunéré sur la base du temps régulier.

La limitation des heures de travail mentionnée au paragraphe précédent s'applique exclusivement aux employés des catégories A B C D et non pas aux vendeurs ou distributeurs.

Après avoir été au travail durant un nombre d'heures raisonnable, tout employé aura droit à une demi-heure pour prendre son repas. Cette demi-heure, cependant, ne devant pas être déduite de la semaine de soixante heures de travail.

Afin d'assurer aux membres du Comité Conjoint, une connaissance parfaite de la classification des hommes dans une boulangerie, il sera obligatoire, pour le patron, lorsque requis de ce faire, de transmettre, audit comité conjoint, une nomenclature complète des noms de ses employés et de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il devra aussi informer le comité conjoint de tout changement dans son personnel. Dans le cas de litige ou difficulté, le dernier rapport transmis par le patron sera celui sur lequel se baseront les membres du comité conjoint pour procéder à la classification d'un homme.

Dans les boulangeries où il se fait de la pâtisserie, les employés préposés à la pâtisserie seront assujettis à cette convention au même degré que les employés préposés à la fabrication du pain.

Dans les boulangeries où l'uniforme est fourni à l'employé et envoyé à une buanderie pour lavage, l'employeur ne devra jamais charger à l'employé plus que le coût de ce service de nettoyage.

La juridiction territoriale déterminée par cette convention comprend l'île de Montréal.

Sont également assujettis aux présentes dispositions, les maîtres-boulangers dont l'atelier de production est situé hors de la juridiction territoriale déterminée au paragraphe précédent, mais qui vendent toute ou une partie de leur production dans les limites de ladite juridiction territoriale.

Il est stipulé et convenu que les parties contractantes acceptent le principe d'une révision de l'échelle des salaires plus haut mentionnée trois mois après la mise en vigueur de la présente convention.

La présente convention sera valable à compter de la date de la publication dans la Gazette Officielle de Québec de l'arrêté ministériel approuvant la présente requête et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1937. Elle se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties ne notifie l'autre partie de son intention de l'abroger au moins trente jours avant son expiration.

La présente convention a été publiée dans la Gazette Officielle de Québec le 21 novembre 1936, elle deviendra en vigueur le 1er janvier 1937.

Les maîtres-boulangers dont les noms suivent emploient près de deux milles employés, et les salaires payés annuellement sont approximativement de deux millions de dollars:

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 1.—A. Durivage. | 15.—Prud'homme Frères, Ltée |
| 2.—L. Bertrand. | 16.—Brosseau Ltée. |
| 3.—A. Lasonde. | 17.—Jos. Sanche, Ltée. |
| 4.—M. Monette. | 18.—Le Pain Moderne Canadien Ltée. |
| 5.—Gagnon et Fils. | 19.—Boulangerie Alexandra L. |
| 6.—Strachan Brothers Ltd. | 20.—E. Gendron. |
| 7.—James Strachan Ltd. | 21.—Boire et Frères. |
| 8.—Inter City Baking Co. Ltd | 22.—Dollard Guay. |
| 9.—A. et L. Strachan Ltd. | 23.—Canada Bread. |
| 10.—Standard Bread Co. | 24.—E. Daigneault. |
| 11.—Metropolitan Bread Co. | 25.—Caron et Jetté. |
| 12.—Harrison Brothers. | 26.—The New Harris Bakery Ltd. |
| 13.—James M. Aird Ltd. | |
| 14.—Dent Harrison et Sans Ltd | |

Dans les Syndicats à Montréal et dans la Province

Syndicat des employés de la boulangerie

OFFICIERS ELUS

Section: Boulangers: Gustave Dubreuil, président; Albert Beaudry, vice-président; Léonidas Gaudry, secrétaire - archiviste; Georges Cardin, assistant secrétaire-archiviste; C.-E. Godin, sergent d'armes.

Section: Vendeurs: L. Larose, président; G. Biron, vice-président; L. Pilon, secrétaire-archiviste; E. Théoret, assistant secrétaire-archiviste, R. Belzil, sergent d'armes.

Comité exécutif: G. Dubreuil, président; L. Larose, vice-président; J.-M. Goulet, secrétaire-archiviste, secrétaire-financier et agent d'affaires; A. Beaudry, représentant, section des boulangers; A. Rémillard, représentant, section des boulangers; O. Boucher, représentant, section des boulangers; C.-E. Godin, représentant, section des boulangers; R. Authier, représentant, section des vendeurs; G. Buron, représentant, section des vendeurs; L. Mayer, représentant, section des vendeurs; A. Dubois, représentant, section des vendeurs.

Visiteurs des malades: A. Beaudry, J.-M. Goulet.

Représentants au Comité Conjoint: A. Beaudry, A. Rémillard, G. Buron, L. Larose, J.-M. Goulet.

Elections chez les employés de la cité

Mardi, 10 du courant, ont eu lieu les élections des officiers du Syndicat des Employés de la cité de Montréal, aux salles des syndicats Catholiques et nationaux, sous la présidence de M. J.-B. Delisle, vice-président du conseil central.

M. Arthur Bouchard fut réélu président, par acclamation pour un septième terme. MM. A. Courcelle et Victor Gaudet furent élus vice-président; MM. C. Champagne, secrétaire archiviste, A. Villeneuve, trésorier; F. Lacombe, financier, J.-M. Périard, secrétaire correspondant, MM. E. Desjardins et A. Bonenfant sr, furent

Le Syndicat des employés de tramways de Montréal

Tout dernièrement l'on procéda à l'installation des officiers du Syndicat des Employés de Tramways de Montréal qui ont été choisis pour conduire les destinées de ce syndicat pour un terme de deux ans. Les officiers élus: MM. J.-N. Foucault, président; Sylvio Laroche, vice-président; J.-A. Chagnon, secrétaire-archiviste; Philippe Girard, secrétaire-financier et agent d'affaires; A. Bergeron, secrétaire-trésorier; N.-C. Delorme, sergent d'armes.

Les représentants des divisions sont: MM. D. Bergeron, Hochelaga; J. Brault, Youville; N. Brabant, Saint-Paul; A. Durot, commis; A. Gilbert, Saint-Denis; E. Gravel, Remises; G. Jetté, Saint-Henri; F.-E. Marquette, garage; F. Richard, Mt-Royal.

La séance d'installation était présidée par Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, ayant à ses côtés M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats Catholiques, M. Alfred Charpentier, après avoir félicité les nouveaux officiers élus, déclara sa satisfaction de voir grandir le Syndicat du Tramway en nombre et en importance et surtout, dit-il, je constate que votre syn-

dicat, en plus de travailler à l'amélioration du sort de vos confrères au point de vue matériel, cherche à imprégner parmi ses membres cet esprit de fraternité chrétienne qui est la base fondamentale du succès d'une organisation ouvrière et qui assure à une nation les garanties d'une paix sociale vraie et durable. Seules la justice et la charité chrétienne à l'égard de nos confrères peuvent permettre à une organisation d'atteindre son véritable but. Pratiquez cet esprit de justice et de charité, exercez votre influence pour la faire pratiquer à vos confrères; mais en retour exigez qu'on la pratique envers vous. Si vous vous acquittez de cette tâche, si délicate soit-elle, vous vous rendrez service à vous-mêmes, vous rendrez service à vos confrères et à la société.

M. J.-N. Foucault et Philippe Girard, respectivement président et agent d'affaires du Syndicat, insistèrent fortement sur la nécessité pour les membres de s'intéresser au développement et aux progrès du Syndicat.

"Soyez orgueilleux, dit M. Foucault, d'appartenir à une organisation qui puise ses principes dans la doctrine d'une Eglise qui a vu ses ennemis se heur-

Syndicat des chapeaux

Nous constatons, dans notre Syndicat, une grande amélioration, soit au point de vue de la protection de nos membres, soit au point de vue de notre effectif. A nos débuts, le Syndicat réussit de peines et de misères à se former un groupe d'environ vingt-cinq membres, aujourd'hui, ce nombre s'est accru considérablement et nous considérons que le Syndicat National de l'Industrie du Chapeau de Montréal peut rivaliser avec n'importe quelle autre Union pour défendre efficacement ses membres.

Le Syndicat, après de nombreuses démarches, espère bientôt devenir partie contractante au contrat collectif dans cette industrie. Nous croyons qu'étant partie contractante, nous aiderons encore plus les employés dans l'industrie. Il est sans doute important pour les lecteurs de *La Vie Syndicale* d'apprendre que le Syndicat National de l'Industrie du chapeau doit signer trois nouveaux contrats d'atelier fermé individuels. C'est, à mon point de vue, le meilleur moyen de protéger nos membres contre la concurrence de la main-d'oeuvre étrangère. Seuls, les membres du Syndicat pourront travailler dans ces ateliers.

Je profite de l'occasion pour faire appel aux employés dans l'industrie du chapeau d'adhérer au Syndicat. Nous pouvons leur assurer qu'ils seront protégés mieux que partout ailleurs et que plus ils seront nombreux, plus les officiers feront leur possible pour leur prouver que le Syndicat est véritablement capable de leur apporter des conditions de vie raisonnables et leur assurer un avenir plus brillant.

David COTE.
Agent d'affaires.

ter les uns après les autres contre Elle, qui est demeurée universelle à travers les siècles et qui sortira de la lutte sournoise et brutale qu'on lui fait actuellement, plus forte et plus grande qu'elle n'a jamais été. La tâche des officiers du Syndicat est agréable à remplir parce qu'elle nous permet de travailler pour une cause noble et nous croyons que vos officiers n'ont pas manqué de la remplir aussi fidèlement et aussi sincèrement qu'ils pouvaient le faire. Ceux qui ont cru qu'ils pouvaient se servir de notre mouvement pour d'autres fins que pour le triomphe de la cause se sont rendu compte qu'ils frappaient à la mauvaise porte. Nous voulons que le Syndicat des Employés de Tramways suive la ligne de conduite qui lui a été tracée par ses fondateurs et quelle que soit la somme de travail, d'activité, e dévouement et de sacrifice que cela puisse nous imposer, nous ne permettrons pas à qui que ce soit que notre Syndicat serve à d'autres fins et pour d'autres fins que celles pour lesquelles il a été institué. Promouvoir et défendre l'intérêt commun de ses membres, voilà, messieurs, l'idée à laquelle doit viser notre organisation et voilà le but que nous devons atteindre."

"La force de notre Syndicat, dit M. Girard, dépendra de l'appui que vous lui donnerez, portez votre bouton d'union, lisez votre journal, suivez vos assemblées et surtout ne soyez pas des membres timides et craintifs, tenez-vous debout devant les difficultés et si vous êtes de véritables unionistes ce sera le moyen efficace d'obtenir ce que vous réclamez et de vous faire respecter par le public de Montréal et par les patrons qui vous emploient. Nous nous plaignons trop souvent de ne pas avoir tout le respect que nous sommes en lieu d'espérer. Un premier venu va faire un rapport contre un de nous et sa parole prime sur celle du plus distingué, du plus honnête et de l'homme le plus respectable qu'il y a chez les employés de tramways. Cette situation est anormale, et elle doit cesser et elle cessera le jour où les employés de tramways prendront les moyens nécessaires pour se faire respecter.

Pour être respecté il faut d'abord se respecter soi-même et se respecter c'est se conduire en homme libre, en homme consciencieux, en homme soucieux et en patriote.

Tout en respectant les différentes races, les différentes nationalités et les différentes croyances, le syndicalisme catholique répond à l'idéal que doit s'être tracé un Canadien et un catholique. Si vous voulez paraître grands devant ceux qui ne partagent pas vos croyances, ne parlez pas votre langue, soyez fidèles à vos principes, unissez-vous dans une organisation qui est faite pour vous. Soyez fiers d'y appartenir, donnez-lui tout votre appui, votre zèle, votre dévouement, et nous sommes assurés que dans un avenir rapproché la situation actuelle aura changé et vos réclamations seront prises plus au sérieux."

M. l'abbé Jean Bertrand, MM. S. Laroche, A. Bergeron, N.-C. Delorme, A. Dufort et quelques autres portèrent aussi la parole. Durant tous les discours les membres présents montrèrent un grand enthousiasme et l'assemblée se termina par une véritable soirée récréative. MM. F. Roberge, G. Roy, de la division Hochelaga, ainsi qu'un orchestre sous la direction de M. Ritchoy se chargèrent du programme musical.

Sherbrooke à l'honneur

LES SYNDICATS CATHOLIQUES SONT LE REMPART
CONTRE LE COMMUNISME
ET LE CONSEIL DE VILLE DE SHERBROOKE
LEUR SOUHAITE PLEIN SUCCES.

COMPLIMENTS DES FRERES DU SACRE-COEUR,
ECOLE DU CENTRE
Frère Sébastien, directeur.

COMPLIMENTS
d'un ami
DES SYNDICATS CATHOLIQUES

AVEC LES COMPLIMENTS DE
B. C. HOWARD, M.P.
SHERBROOKE

COMPLIMENTS DE
FONTAINE & FILS LTEE

BOULANGERS et PATISSIERS
249 KING OUEST Téléphone Bell 1698

Gérard-G. Codère, O.D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

39, Wellington N.
Sherbrooke, P.Q.

Téléphone: 267
Résidence: 266

LOUIS BLAIS
Barbier

Nous vendons tous les accessoires pour coiffeuses et barbiers
1464 KING OUEST Tél. 3110

COMPLIMENTS DE
SHERBROOKE PURE MILK

Lait pasteurisé, beurre et crème à la glace.

RUE BELVEDERE

SHERBROOKE, QUE.

Tél. 886

La
ville
de
Granby
sera à
l'honneur
un peu plus
tard.
Il nous
manque
l'historique
des Syndicats
de cette
ville.

Nos félicitations
aux Syndiqués
de
Sherbrooke

J.-N. Boisvert

Articles de cuir, de voyage et sport
HARNAIS
Tél. 638-J 1, King ouest

Avec les hommages de
LUCIEN LAVALLEE, B.PH.
pharmacien
16 rue Wellington nord—Tél. 786

58-60 rue BALL Tél. 599
**Embouteillage Whistle
de Sherbrooke, Enrg.**
J.-A. BRETON

Histoire du syndicalisme à Sherbrooke

Se rendant compte de la nécessité du syndicalisme catholique et réalisant le bien obtenu dans d'autres centres de notre province, en 1919, un prêtre animé d'un grand dévouement social, M. l'abbé Léonidas Adam, alors aumônier régional de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.) lança l'idée du syndicalisme à Sherbrooke. En outre du Cercle d'étude Benoît XV, il fonda trois syndicats ouvriers: textile, commis et barbiers, organisation qui fut couronnée par la fondation d'un conseil central au début de 1920 avec les officiers suivants: président, M. L. A. Simoneau; 1er vice-président, M. Janvier Blais; 2e vice-président, M. Arthur Brûlé; secrétaire-archiviste, M. O. D. Paulhus; secrétaire-financier, M. Alfred Breault; secrétaire-correspondant, M. Joseph Foucher; trésorier, M. Gérard Beauregard.

Ce mouvement allait de succès en succès, lorsqu'en 1921 M. l'abbé Adam nous quitta pour se rendre à Louvain, Belgique, poursuivre des études sociales. M. l'abbé P. A. Bégin, malgré ses nombreuses occupations, remplit les fonctions d'aumônier durant l'absence du précédent. Malgré les difficultés inhérentes au début, l'oeuvre se maintint jusqu'en 1924, alors que le groupe des premières heures se vit renforcer de nombreuses recrues et aussi le retour de M. l'abbé Adam.

C'est alors qu'une spacieuse salle aménagée dans l'édifice Legaré, rue Wellington, pour les ouvriers syndiqués de Sherbrooke. Le 1er mai 1924, l'on constata une floraison d'oeuvres syndicales sous la direction du premier agent d'affaires M. J. L. Laliberté. C'est alors que l'on vit surgir les Syndicats de la Connecticut Cotton Mills, des journaliers, des inter-professionnels, des commis épiciers, des commis-marchands, de Codère, Ltée, etc.

Bientôt un nouveau conseil central fut reconstitué et une nouvelle ère de progrès s'ouvrit. Le président en était M. C. E. Gauvin; le 1er vice-président, M. O. D. Paulhus; 2e vice-président, M. A. Chamberland; secrétaire-archiviste, M. Maurice Reault; secrétaire-correspondant, M. J. L. Laliberté; trésorier, M. Arthur Brûlé; 1er vérificateur, M. A. Bigonnesse; 2e vérificateur, M. Adélar Collette; sentinelle, M. H. Laflamme. M. l'abbé Adam prodiguait toujours ses sages et judicieux conseils comme aumônier.

Le 26 août 1925, nous avions la douleur d'apprendre le départ de notre cher aumônier qui venait d'être nommé curé de la paroisse de Racine. Son successeur fut M. l'abbé Nap. Favreau, du 26 août 1925 au 16 juin 1926. M. l'abbé Nil St-Laurent devint directeur de l'oeuvre jusqu'au 1er mai 1930, date de sa mort survenue subitement à Carcassonne, en France; sous son règne, les Syndicats prirent possession de l'édifice qu'ils occupent actuellement sur la rue Gordon. Il fut remplacé à la direction par M. l'abbé Ira Bourassa, du 26 août 1930 au 25 juillet 1934, alors qu'il fut remplacé par M. l'abbé Louis-Philippe Camirand, aumônier actuel, qui, à cause du surcroît de travail, vient de recevoir comme assistant-aumônier M. l'abbé Agénor Bisson, du Séminaire.

Les présidents généraux qui succédèrent à M. C. E. Gauvin furent les suivants: MM. Arthur Brûlé, Oscar Darce, J.-B. Ledoux, Jos. Boucher, Napoléon Parent et Adélar Collette, président actuel, dont le dévouement est reconnu de tous.

Les agents d'affaires se sont suivis comme suit: MM. Gédéon Garneau, Jos. Leroux, Armand Bruneau et O. D. Paulhus, actuellement agent d'affaires des métiers de la construction, qui est à la tâche depuis 1928.

Grâce aux organisations récentes, les syndicats comptent au delà de 2000 membres dans la ville de Sherbrooke et le diocèse. Ils se répartissent dans les métiers de la construction, les industries textiles et du meuble et en différents autres métiers ouvriers. Plusieurs nouveaux syndicats sont en formation qui porteront sous peu l'effectif à plus de 3000 membres.

Leur nombre augmente de jour en jour parce que les ouvriers ont fini par comprendre le besoin de l'organisation professionnelle, d'autant plus que les dernières lois du ministère du Travail ont fortement favorisé le recrutement pour les mouvements ouvriers.

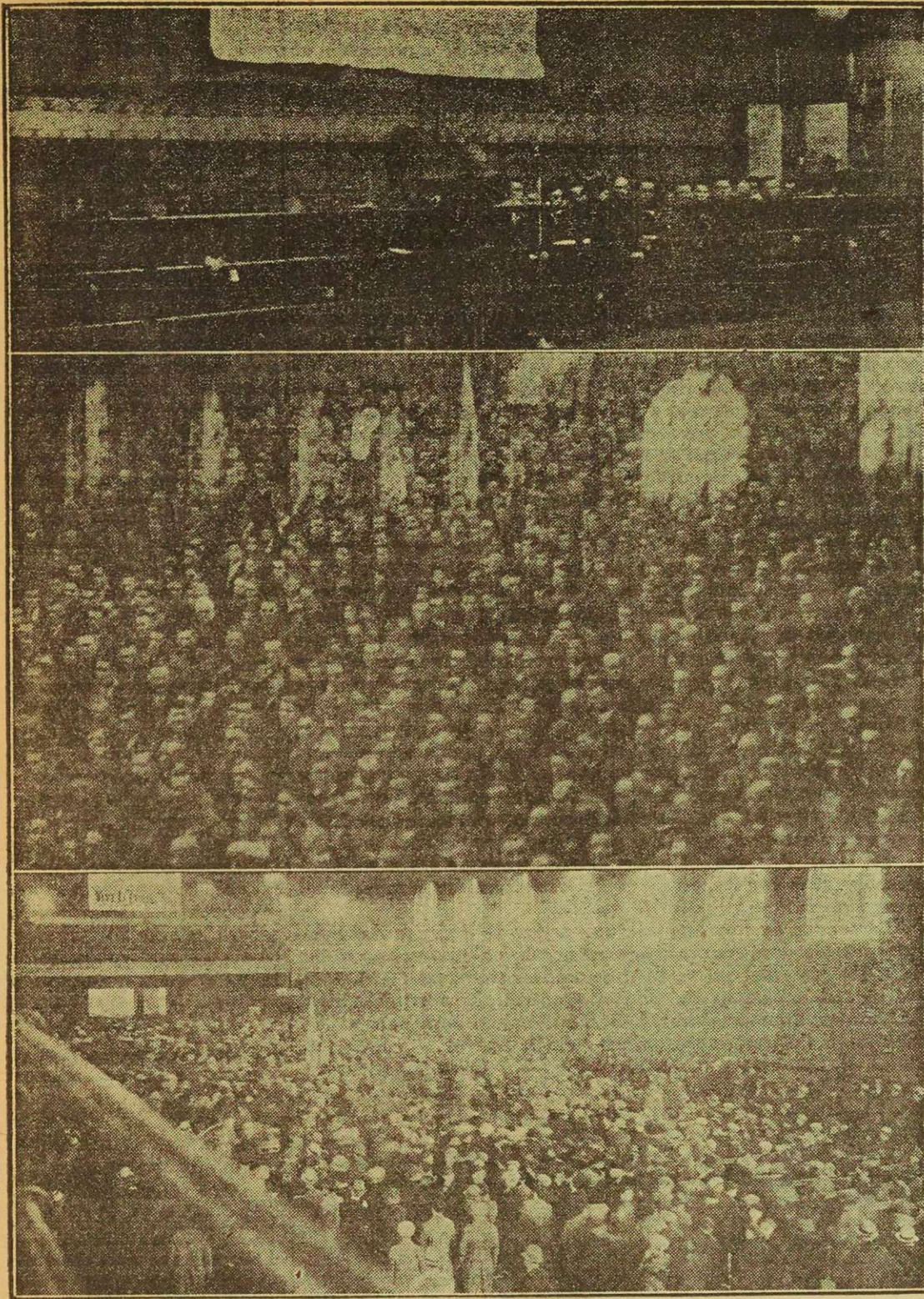
O. D. PAULHUS,
Secrétaire et inspecteur du Comité conjoint de la construction.

Avec les compliments et les hommages de

Julius Kayser & Co.

SHERBROOKE

ÉMOUVANTE MANIFESTATION AU MANÈGE



Ces trois photographies ont été prises au manège lors de la manifestation en l'honneur du Christ-Roi et pour protester contre le communisme. Celle du haut fait voir Mgr J.-E.-M. Vincent P.D., V.G., pendant son discours, tandis que les deux autres donnent une idée de l'immense foule qui se pressait dans le Manège. (Photos la "Tribune")

Sherbrooke présente un front uni contre le fléau communiste

Initiative du Syndicat interprofessionnel

Récemment fondé ce syndicat a prouvé la force et la valeur de ses membres en prenant l'initiative d'organiser une manifestation en faveur du Christ-Roi et contre la propagande communiste, dimanche, 15 novembre à 3 heures de l'après-midi.

Une manifestation comme Sherbrooke en a rarement vu a réuni près de 10,000 personnes, hommes et jeunes gens, dans la vaste enceinte du Manège Militaire, rue Belvédère. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'immense foule, avec l'élan et la spontanéité qui caractérisent l'action des plus convaincus, a crié sa foi dans le Christ, sa haine du communisme et elle a acclamé longuement le Saint-Père, nos Evêques, notre clergé, ainsi que l'autorité civile et municipale.

A l'intérieur, la foule fut impressionnée dès son entrée dans le Manège par un immense Christ-Roi peint sur une toile de vingt pieds de hauteur par 15 de largeur qui dominait la galerie des orateurs. C'est au pied de ce tableau que ces dix mille hommes firent leur profession de foi. Cette clameur, montant de l'immense vaisseau avec une remarquable énergie qui montrait comme la foule communiait avec les orateurs de la galerie, fut particulièrement poignante et ajoutait à la note impressionnante que présentaient les milliers de têtes levées vers les officiels de la manifestation.

M. Léon Cadorette qui, avec l'aumônier des Syndicats Catholiques, avait été l'organisateur de cette manifestation, présenta les orateurs après avoir lui-même déclaré que la jeunesse avait fait son choix et que ce n'est pas le communisme de Moscou qu'elle voulait, mais le Christ-Roi et son règne dans la paix et la justice.

Les orateurs furent les suivants: Mgr J.-E.-M. Vincent, P.D., vicaire général du diocèse qui représentait S. E. Mgr A.-O. Gagnon, retenu par la maladie; l'honorable J.-S. Bourque, ministre des Travaux publics; Son honneur le Maire Col. Emile Rioux; Me Charles de-L. Mignault, avocat, au nom des professionnels; M. T. G. Walsh, au nom de la population irlandaise catholique; M. Alfred Charpentier, au nom des Travailleurs Catholiques du Canada; M. Adélar Collette, au nom du Conseil Central des Syndicats Catholiques; M. Stanislas Lefebvre, au nom des cultivateurs catholiques.

La fanfare du Séminaire St-Charles-Borromée accompagnait les chants de la foule.

Huit résolutions ont été adoptées par les applaudissements frénétiques de la foule:

1.—Catholiques de Sherbrooke, réunis aujourd'hui en l'honneur du Christ-Roi, nous proclamons notre indéfectible fidélité à l'Eglise et à ses chefs, nous les assurons de notre respectueuse confiance et de notre filiale soumission.

2.—Nous adhérons aux déclarations faites contre le communisme aux manifestations de Montréal et Québec, le 25 octobre dernier, et nous demandons au gouvernement fédéral d'empêcher ses menées subversives, considérées comme illégales par un jugement de la plus haute cour d'Ontario.

3.—Nous protestons contre les persécutions auxquelles la religion est en butte dans plusieurs pays notamment en Russie, au Mexique et en Espagne, et nous soumettons à nos frères persécutés le témoignage de notre ardente sympathie.

4.—Nous dénonçons la propagande communiste plus active que jamais au Canada, grâce à de scandaleuses connivences, et rappelons aux autorités civiles qu'il est de leur devoir d'empêcher des menées subversives, fallût-il avoir recours à une législation spéciale.

5.—Devant les dangers d'ordre national et religieux que présente la neutralité syndicale, comme l'ont prouvé de récents événements, nous invitons les catholiques à se grouper entre eux, suivant les conseils de l'Eglise, dans des Syndicats professionnels nettement catholiques.

6.—Nous demandons aux gouvernements de faire disparaître au plus tôt ces ferments de révolte que constituent les abus du capitalisme et d'appliquer les réformes préconisées dans l'encyclique Quadragésimo Anno pour une meilleure répartition des richesses et la suppression de la dictature économique.

7.—Nous nous engageons, pour répondre aux consignes pressantes du Souverain Pontife, à militer vaillamment dans la grande armée de l'Action catholique sous la direction de nos chefs ecclésiastiques.

8.—Nous remercions enfin tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation et souhaitons qu'elle marque pour chacun un accroissement de vie spirituelle et l'expansion, dans notre pays, du règne du Christ-Roi.

AVEC LES COMPLIMENTS ET LES HOMMAGES DU COLONEL

J.-S. BOURQUE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Avec les compliments de la

PHARMACIE CHAGNON

W. BOURQUE

STATION DE GAZOLINE "LEON"
265 Wellington Sud - Tél. 2356

Avec les compliments de la maison

LABRECQUE & FILS

82-84 GALT

Tél. 2021

Le seul magasin à cinq sous du quartier ouest.

H.-J. DELISLE

Chaussures de qualité pour Dames, hommes et enfants

Ajustement aux Rayon X

48 Wellington N. - Sherbrooke

AVEC LES COMPLIMENTS DE

LEVESQUE LTEE

MEUBLES

20 Wellington Sud

Sherbrooke, P.Q.

L'AMBULANCE

JALBERT

SHERBROOKE, QUE.

Tél. 249

55A RUE ALEXANDRE

Tél. 825

J.-AIME BONIN, EPICIER LICENCIÉ

VIANDES DE TOUTES SORTES
Pour vos viandes, demandez M. A. Blais
SHERBROOKE, QUE.

P.-D. AUTHIER, LIBRAIRE

12 RUE WELLINGTON SUD

A notre comptoir de nouveautés, vous trouverez, à des prix modérés, de jolies choses de goût distingué et de bonne qualité, marque caractéristique des marchandises AUTHIER.

AVEC LES
HOMMAGES ET LES COMPLIMENTS
DE
JOHN H. BOOTH

COMPLIMENTS
LEO LANDRY
GERANT DE DISTRICT
EDIFICE RECORD
Tél. Bureau 2455 — Rés. 2037-F
SHERBROOKE, QUE.

COMPLIMENTS DU
NEW WINDSOR HOTEL
En face du C.N.R.
A. DESRUISSEAU, prop.
Tél. 1709

130-B KING OUEST
ROMEO BLANCHARD
MANUFACTURIER ET DETAILLANT DE FOURRURES
SHERBROOKE, QUE. Tél. 1251

Téléphone: 3050
DORAIS SERVICE
Lavage, graissage, changeage d'huile et accessoires; vente et vulcanisation de pneus; Soudure au gaz et réparations générales; Débossage et peinture de tous genres.
234 rue KING ouest SHERBROOKE, QUE.

Tél. 551
D. & C. AUTO ELECTRIC LTD.
Distributeurs des produits Bendix — Camions à bascule et grue hydraulique Wood — Remorques Fruehauf
J.-A. Beaulieu, président. 164 rue Wellington Sud, SHERBROOKE, P.Q.

AVEC LES HOMMAGES DE
M. BOOTH
SHERBROOKE, QUE.

Service d'ambulance BRIEN
Sherbrooke: Tél. 735 — Coaticook: Tél. 218 — Magog: Tél. 400

Pour vos besoins de pharmacie tels que prescriptions, remèdes brevetés, articles de malades — articles de toilette, etc.,
APPELEZ 223 ou VISITEZ LA
Pharmacie Notre-Dame Enrg.
La populaire pharmacie du quartier ouest
Tél. 223 LIVRAISON 84 GALT

Compliments de
E. SAVARD
MARCHAND DE FOURRURE
Téléphone 3049 107 rue KING ouest

J. S. Mitchell & Company
LIMITED
MARCHANDS-QUINCAILLIERS EN GROS ET EN DETAIL
SHERBROOKE, P.Q.

POUR AVOIR BONNE SANTE,
CHOISISSEZ LE
PAIN DE QUALITE ALLATT
BOULANGERIE ALLATT
SHERBROOKE, P.Q.

Notre journée syndicale

Nos Syndicats Catholiques ont reçu cette année particulièrement des témoignages non équivoques de sympathie et d'encouragement de la part des autorités religieuses et civiles.

La journée débuta par une messe, célébrée par l'aumônier, M. l'abbé L.-P. Camirand, à laquelle M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier de Montréal, donna le sermon de circonstance.

Après une séance d'étude, sous les auspices du Secrétaire et présidée par M. Aimé Sévigny, un banquet réunissait au delà de 150 convives. Mgr O.-Z. Letendre, P.D., V.F., curé de la Cathédrale, représentait Son Excellence Mgr A.-O. Gagnon et M. Adélar Collette, président du Conseil Central, agissait comme président et invita les différents orateurs. Mgr Letendre a fait un éloquent appel au retour à l'esprit chrétien, à la confiance en la Providence et à la fréquence de la prière. En répondant à l'invitation de porter la parole, le Maire Emile Rioux déclare qu'il a contremandé un voyage important afin de pouvoir démontrer l'admiration et le respect du Conseil et de la population de Sherbrooke à l'endroit des Syndicats Catholiques. Il affirme aux ouvriers qu'ils peuvent compter sur l'appui du Conseil Municipal et il rappelle qu'au plus profond de la crise, nous n'avons pas eu de trouble à Sherbrooke et cela grâce aux Syndicats Catholiques "rempart" entre le communisme et l'ordre nouveau.

L'hon. J.-S. Bourque, Ministre des Travaux publics et député du comté de Sherbrooke, ajoute tout d'abord que les Syndicats Catholiques ont pleinement le droit de s'organiser, que la chose s'impose, même si elle ne plaît pas à ceux qui ne comprennent pas le syndicalisme ou qui ne veulent pas le comprendre. Les ouvriers ont besoin de protection tout comme les autres associations. "Justice, vous l'aurez, ouvriers, tant que votre conduite sera celle que vous avez eue dans le passé. Si les Syndicats Catholiques n'avaient pas existé un peu partout en ces dernières années je me demande où nous serions. Vous avez évité des difficultés sans nombre au gouvernement qui a précédé l'actuel. Il faut que la classe communiste disparaisse et ce sont les Syndicats Catholiques qui contribueront à la faire disparaître."

M. C. B. Howard, député fédéral, eut aussi des mots heureux pour féliciter les ouvriers de leur conduite pacifique et de leur soumission à l'autorité établie.

La séance de l'après-midi, aux salles de l'édifice des Syndicats, rue Gordon, réunit un grand nombre d'ouvriers pour entendre les orateurs qui se sont succédé comme suit: M. Philippe Girard, président du Conseil Central de Montréal, MM. J.-M. Coulet, Roméo Gilbert, J.-B. Déglise aussi de Montréal, M. l'abbé Roch Poitras, représentant de S. E. Mgr l'Evêque, M. l'abbé J.-B. Desrosiers, P.S.S., de Montréal. Dans l'avant-midi, M. Albert Goudreau, député de Richmond, l'échevin Emile Blais, M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., et l'abbé Jean Bertrand avaient porté la parole.

Cette journée syndicale eut comme résultat pratique la fondation d'un syndicat interprofessionnel qui compte au delà d'une cinquantaine de membres, sur qui l'on fonde les meilleures espérances.

Les ouvriers de Sherbrooke désirent profiter de cette nouvelle occasion pour témoigner leur reconnaissance aux autorités religieuses et civiles ainsi qu'à leurs amis de Montréal qui ont si vaillamment contribué au succès de cette journée mémorable.

L'Action catholique, une des forces de l'Apostolat laïque

Résumé du cours du R. Père P. Archambault, S.J., à l'Université Laval

Ce fut comme une introduction. L'Action catholique est une des formes de l'apostolat laïc. Avant d'en parler, il est bon de dire quelques mots de cet apostolat.

Le mot apostolat vient du mot apôtre. Etre apôtre, c'est se dévouer pour une cause. L'apostolat catholique est donc le dévouement à l'Eglise; ne pas se contenter d'accomplir de son mieux ses devoirs de religion mais entraîner d'autres âmes, faire triompher le bien sur le mal, exercer la charité chrétienne, selon l'expression de Sa Sainteté Pie XI.

Cet apostolat, déclare le conférencier, s'impose à tous les chrétiens. Tout catholique est tenu d'être apôtre. Cette obligation repose sur les deux commandements qui sont la base de notre religion: L'amour du bon Dieu et l'amour du prochain. Si on aime Dieu, en effet, comment rester indifférent à ses droits, à ses prérogatives? L'autre commandement est aussi explicite: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Aimer quelqu'un, c'est lui vouloir, ou plutôt lui faire du bien. Dans l'ordre ma-

tériel, il n'est personne qui refuse d'aider le prochain. Mais ce devoir nous incombe encore plus dans les choses spirituelles. Chacun d'entre nous peut exercer une certaine influence pour le bien ou pour le mal. Il y a encore d'autres raisons pour nous inciter à l'apostolat: notre reconnaissance envers Jésus-Christ, notre titre de membre de l'Eglise et notre qualité de membre du corps de Jésus-Christ.

Le R. P. Archambault ajoute qu'il y a un autre argument, lequel confirme les deux premiers: le déchaînement actuel des forces du mal, et en particulier du communisme. C'est l'ennemi commun qui menace tout: la famille, l'Eglise, l'Etat. Il en veut surtout à la religion catholique. Et s'il lui faut, dans les pays chrétiens, camoufler sa haine religieuse elle n'en est pas moins l'inspiratrice de toute son action. Des textes tirés des grands chefs du bolchevisme, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, prouvent cette assertion. D'ailleurs ses actes sont là: en Russie, au Mexique, en Espagne.

Or le communisme a réussi à s'implanter au Canada. Et c'est le même qui a accumulé les ruines en tant de pays: la même doctrine, les mêmes chefs, le même but. Il est répandu à travers tout le pays et même dans notre province. De récents événements ont montré son audace. La suppression de l'article 98, la reprise des relations commerciales avec la Russie lui ont donné un courage nouveau. C'est une troupe ennemie qui est sur notre territoire et qui nous livre une lutte acharnée. Or en temps de guerre tout citoyen doit être soldat.

Le R. P. Archambault expose un dernier argument — l'argument d'autorité. Il cite les paroles de Léon XIII, de Pie X, de Pie XI, de Mgr Paul-Eugène Roy, de S. Em. le cardinal Villeneuve.

Comment exercer l'apostolat catholique? Le conférencier répond d'abord que, tout catholique ayant le devoir d'être apôtre, les moyens doivent être à la portée de tous. Il donne ensuite ces différents moyens.

Le premier est la prière, comme l'expose Pie XI dans sa lettre à l'Archevêque de Tolède. Donoso Cortés disait: "Ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent."

La prière, dit le R. P. Archambault, est trop négligée de nos jours comme arme apostolique. Tous, nous prions, mais pour nous-mêmes d'abord, pour nos proches, pour demander des faveurs matérielles. La vraie prière apostolique, nous ne la faisons pas assez. Il y a actuellement 1,700,000,000 d'hommes sur la terre, dont les deux tiers n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ. Sur l'autre tiers, 315,000,000 seulement sont catholiques, et sur ce nombre, combien y en a-t-il qui pratiquent réellement leur religion et vivent en état de grâces? Jésus-Christ a voulu racheter tous les hommes. Mais d'après l'économie de sa Providence nous devons coopérer à l'oeuvre de rédemption. Comment mieux remplir cette obligation que par la prière?

Le deuxième moyen d'apostolat est l'exemple. Saint Jean Chrysostome disait: "Un bon exemple peut plus, pour convertir une âme, que la résurrection d'un mort". Un laïque exercera l'apostolat du bon exemple en vivant une vie droite, honnête, chrétienne, et en accomplissant ses devoirs: devoirs religieux et devoirs professionnels. Il y a des catholiques, dit le R. P. Archambault, dont le manque de conscience professionnelle est tellement grand qu'ils nuisent à l'Eglise en se disant catholiques. On en rencontre dans toutes les classes de la société. Chacun doit s'efforcer de réagir contre cette baisse de la droiture et de la probité professionnelles. Nous convertirions plus de protestants au milieu desquels nous vivons s'ils pouvaient reconnaître un catholique à sa manière d'agir, même en affaires, à son honnêteté.

Le troisième moyen est la parole. Souvent un bon conseil, venant d'un ami, est plus salutaire que venant d'un prêtre. Les catholiques ne doivent pas non plus laisser émettre des erreurs devant eux sans les réfuter. Pour cela, ils doivent s'instruire sur leur religion.

Outre les lectures, il y a les conférences, les heures catholiques à la radio, etc. Il y a aussi les cercles d'études. Dans les associations, comme l'A.C.J.C., les cheminots catholiques, les voyageurs de commerce, etc., on devrait prendre quelques minutes à chaque séance pour étudier la religion et la doctrine sociale de l'Eglise. Pour connaître cette doctrine, le R. P. Archambault recommande: les encycliques des papes, particulièrement *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*; Cours d'Economie Sociale; Fallon: Cours d'Economie Sociale; Cavallera: Précis de la doctrine sociale de l'Eglise; du Passage: Notions de Sociologie; Rutten: la doctrine sociale de l'Eglise d'après les Encycliques.

Le R. P. Archambault dit un mot des Semaines sociales, puis il ajoute que le dernier moyen d'apostolat est l'action catholique. Ce sera le sujet des prochains

Pour une école des métiers

A l'occasion de la construction d'une nouvelle école, sous la direction des Frères du Sacré-Coeur, la Commission Scolaire de Sherbrooke, après demande faite par le Conseil Central des Syndicats Catholiques, a accordé à ceux-ci l'organisation d'une Ecole des Métiers. Les salles sont maintenant prêtes à recevoir les métiers qui seront installés durant l'hiver.

Le Comité spécial, formé au sein du Conseil Central pour s'occuper de cette organisation, est actuellement en communication avec des techniciens qui ont promis d'apporter leur concours, et dès le mois de septembre prochain cette nouvelle institution recevra les enfants qui désirent perfectionner leur vocation dans les métiers du bois, du fer ou du textile.

Avec les compliments et les hommages de

L'ACADEMIE LAROCQUE

Dirigée par les Frères du Sacré-Coeur.

Buanderie Nationale

A. BOISLARD, prop.

Nettoyage à sec d'après les procédés français les plus modernes.

Pressage et lavage — Nos prix sont raisonnables.

79, BELVEDERE Tél. 1490

AVEC LES HOMMAGES DE

L'Académie St-Jean-Baptiste

SHERBROOKE, QUE.

AVEC LES COMPLIMENTS DE

L.-O. NOEL INC.

MARCHAND

HUILE — BOIS — CHARBON

178 WELLINGTON SUD Tél. 2250

BOUFFARD & LANGLOIS

Bouchers et Epiciers licenciés

SHERBROOKE, QUE. Tél. 126-293

HOMMAGES DE

LOUIS-N. AUDET

ARCHITECTE

32, RUE WELLINGTON NORD SHERBROOKE, QUE.

P. CHICOINE

REPARATION DE CARROSSERIE

349 WELLINGTON SUD SHERBROOKE, P.Q.

COMPLIMENTS DU

MAGASIN DARCHE

Paletots modèle Raglan, Balmacan, pour jeunes gens et hommes. Couleurs: brun, gris, bleu..... \$9.95 à \$22.50

Couvre-chaussures velours ou jersey, noir et brun, pour dames. \$2.50 et \$2.95

Tél. 1580 SHERBROOKE, QUE. 8 Wellington sud

Le moyen essentiel de relever le prolétariat

C'est le salaire familial, complété par des allocations aux familles nombreuses et les assurances contre les risques économiques, affirme le Père Chagnon

Le sixième cours du R. P. Louis Chagnon, S.J., sur les principes de doctrine sociale catholique, a porté sur "Le juste salaire". En voici le résumé:

Assurer aux travailleurs un juste salaire, voilà la condition essentielle d'un relèvement du prolétariat. Sans doute, le régime du salariat pourra évoluer avec le temps; il est même souhaitable, dans les conditions présentes, de le "tempérer quelque peu, dans la mesure du possible... par des éléments empruntés au contrat de société". Ces éléments consistent dans certaines formules de participation aux profits ou à la propriété de l'entreprise: primes, actionnariat ouvrier individuel ou collectif. Voilà des suppléments qui corrigent et tempèrent la rigueur du contrat de travail, quand ces réformes s'inspirent d'un esprit de bienveillante équité. Mais il reste qu'à l'heure actuelle la quasi-totalité du revenu de l'ouvrier consiste dans le salaire proprement dit. La subsistance du travailleur avec sa famille, les possibilités d'épargne dépendent du salaire.

Salaire

Le salaire est la rémunération du travail soit intellectuel soit manuel, rémunération fixée par un contrat à forfait en vertu duquel le travailleur loue ses services à un employeur pour un prix déterminé d'avance. Malgré ses inconvénients, le salariat offre à l'ouvrier deux avantages: il l'affranchit, dans une certaine mesure, des risques et des aléas de l'entreprise; il lui assure une rétribution immédiate et régulière, payée à échéances fixes. Parfois, l'employé reçoit un salaire mixte, partie en nature, partie en argent. Il faut tenir compte de ce double élément, afin de ne pas crier trop vite au scandale lorsque la rémunération en argent semble plutôt modique. Si un employé n'a rien à déboursier pour le logement, la nourriture, le chauffage, l'éclairage et autres suppléments, n'est-ce pas déjà une bonne part du salaire qui lui est payée en nature? L'autre part de salaire payée en argent ne doit pas nécessairement constituer une somme considérable. Le calcul du salaire comporte aussi d'autres modalités: on distingue le salaire à l'heure ou la journée, au temps, et le salaire aux pièces, à la tâche ou à la façon.

Juste salaire

Quelles que soient ces modalités, le problème important et délicat, c'est la détermination du juste salaire, dont le taux "ne se déduit pas d'une seule, mais de plusieurs considérations". Ce qui compte pour l'ouvrier c'est le pouvoir d'achat, la quantité d'objets utiles qu'il peut obtenir avec le salaire nominal évalué en monnaie. Ce pouvoir d'achat varie, évidemment, avec le coût de la vie, le prix des choses nécessaires ou utiles. Il faut donc tenir compte de la diversité économique des époques, des pays et des régions pour estimer la valeur réelle du salaire. Les chiffres ne sont le plus souvent qu'une approximation; il faut les interpréter en fonctions d'un milieu économique déterminé.

Libéralisme économique

Le problème du salaire ne serait-il qu'une simple application du mécanisme naturel des prix? Le travail humain serait-il une simple marchandise soumise automatiquement aux variations de l'offre et de la demande? On sait quelle fut l'attitude du libéralisme économique à ce sujet. Citons la déclaration d'un théoricien de l'école libérale: "Les profits (de l'ouvrier) sont d'autant plus grands que le travail de l'ouvrier est plus demandé et

moins offert et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert et moins de mandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de tous les autres services productifs".

Bien avant le traité de Versailles, l'encyclique Rerum Novarum condamnait le principe inhumain et mercantile du libéralisme.

La subsistance de l'ouvrier et de sa famille
L'encyclique pose nettement

le problème du salaire sur le plan humain, en affirmant, comme premier point de vue à considérer, la finalité familiale de la rémunération du travail. "Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens". L'encyclique Casti Connubii réclame également que "le régime économique et social soit constitué de façon que tout père de famille puisse gagner ce qui, étant donné sa condition et la localité qu'il habite, est nécessaire à son entretien et à celui de sa femme et de ses enfants... Il n'est pas permis non plus de fixer un taux de salaire si modique que, vu l'ensemble des circonstances, il ne puisse suffire à l'entretien de la famille". Le salaire familial, voilà donc l'objectif essentiel d'un ordre social digne de ce nom. Il faut que le travail fasse vivre "son homme" et ce qui est le prolongement de sa personnalité, sa famille. La justice sociale exige qu'on applique vigoureusement et sans délai les réformes qui garantiront au travailleur adulte "une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage".

LE PAIN MODERNE

CANADIEN LIMITEE

Spécialités: "Pain français" et "Petits Pains"

FALKIRK 1191 2250 PAPINEAU

Tél. LANcaster 2412

ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables - Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C. Roméo Carle, C.A.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C. A. Dagenais, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME O., MONTREAL

Boulangers de la Royauté

PAIN ET GATEAUX "IDEAL"

James Strachan Limited

1244 rue Hôtel-de-Ville LANcaster 7105

Dent Harrison & Sons

LIMITED

BOULANGERS

PAIN "WONDER" ET GATEAUX "HOSTESS"

323 AVE PRINCE ALBERT

DExter 3566 LANc. 5163



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport, etc., etc.

Acme Gloves Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Le médecin qu'il faut

Quand je suis malade, je fais venir un médecin et je me conforme à ses prescriptions pour recouvrer la santé.

Le suicide et l'assassinat sont des crimes et des lâchetés.

La société est malade; doit-elle se suicider ou doit-on l'assassiner par le communisme? Faisons plutôt venir le médecin.

Le médecin de la société, c'est la doctrine sociale de l'Eglise catholique, fondée par le Créateur du ciel et de la terre.

Tout n'est donc

pas rose en Russie

Le plus grand adversaire du communisme en France est un ancien communiste! M. Jacques Doriot combat ses "camarades" d'hier. C'est qu'il a fait un voyage en Russie et qu'il a vu à l'oeuvre les grands chefs communistes.

(Suite de la page 9)

Salaires familiaux absolus

Idéal généreux, dira-t-on, mais est-il réalisable? Pour dissiper les préjugés, il faut bien déterminer le sens de cette revendication: salaire familial. On distingue entre salaire familial relatif et absolu. Le salaire familial relatif est celui qui serait exactement proportionné au nombre des enfants de chaque famille, de manière à couvrir totalement les charges variables des travailleurs, chefs de famille. Le salaire familial absolu est celui qui répond aux besoins normaux d'une famille moyenne prise comme type, par exemple une famille de cinq membres, père, mère et trois enfants. L'application généralisée du salaire familial relatif soulève de très graves difficultés. Dans les contrats collectifs, pour une même catégorie de travailleurs, sans faire de distinction entre célibataires, pères de famille nombreuse ou peu nombreuse, on a fait prévaloir la règle suivante: "à travail égal, salaire égal".

D'autre part, si on adopte une échelle de salaire variable suivant les charges de famille, n'y a-t-il pas danger que cette mesure tourne au détriment des chefs de famille nombreuse? Que d'arbitrages, que de manoeuvres on emploiera pour éliminer des travailleurs qui coûtent trop cher! Le sort des familles nombreuses, assurément, mérite les plus grands égards, mais la solution doit être cherchée au delà du salaire, dans les allocations familiales ou un système équivalent. Donc, en revendiquant pour l'ouvrier le salaire familial, les auteurs catholiques, au moins la très grande majorité, entendent le salaire familial absolu. Ainsi P. Rutten, O.P., dont le zèle social est au-dessus de tout soupçon, déclare nettement: "Le salaire familial, tel que nous l'entendons ici, est exclusivement le salaire familial absolu."

Mais toute la difficulté n'est pas encore résolue. On dira: même le salaire familial absolu est une charge trop lourde pour les entreprises; impossible de généraliser". Une nouvelle mise au point doit être faite. La doctrine de *Quadragesimo Anno* ne dispense pas du devoir de l'épargne avant le mariage et au début du mariage, avant la période où les charges de famille pèsent de tout leur poids. Combien de jeunes gens avant le mariage gagnent un plein salaire qui leur permettrait de faire des économies en vue des nécessités futures du foyer? L'Encyclique *Casti Connubii* le rappelle en termes explicites: "Il faut avoir soin que les époux eux-mêmes, cela déjà longtemps avant de s'engager dans l'état du mariage, appliquent à pourvoir d'avance

aux charges et aux besoins de leur avenir ou, du moins, à les alléger." Voilà donc un premier supplément au salaire, un petit capital d'épargne qui sera d'un précieux secours aux heures difficiles.

De plus, il faut tenir compte d'un certain appoint venant de la femme et des enfants en âge de travailler, second supplément au salaire. Le concours de la mère consiste principalement dans son rôle de ménagère industrielle et économe. De là l'importance de l'enseignement ménager pour les jeunes filles qui devront, plus tard, apporter leur contribution à l'équilibre du budget familial. Quant aux enfants qui ont grandi, dès qu'ils commencent à gagner, il est normal qu'il apportent leur part de contribution à l'entretien de la famille.

La situation de l'entreprise

Les revendications des travailleurs doivent tenir compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Si une entreprise est vraiment incapable de porter les charges d'un plein salaire normal, malgré toute la bonne volonté des administrateurs, alors, une réduction de salaires sera souvent un moindre mal pour les ouvriers que le chômage résultant de la liquidation de l'entreprise. Mais il ne faut pas oublier le primat du salaire sur les dividendes ou l'intérêt. "Le droit de l'ouvrier au salaire passe avant le droit du capitaliste à l'intérêt. Le capitaliste a encore la ressource du travail, si son capital ne lui fournit pas de quoi vivre; l'ouvrier, en dehors de son travail, n'a aucun autre moyen de subsister".

Allocations familiales

Le salaire familial absolu, tel qu'exposé plus haut, ne résout pas adéquatement le problème des familles nombreuses. Calculé suivant les besoins d'une famille moyenne, il reste insuffisant dans les cas de familles qui comptent six, sept ou huit enfants, alors que les plus âgés sont encore incapables de gagner. Les partisans du "birth-control" condamnent pareille fécondité comme antisociale. Mais, singulière logique (!), en même temps ils préconisent une politique d'immigration pour le Canada; ils ne craignent pas de répéter que la vraie richesse d'un pays, c'est le capital humain. Laissons cet illogisme immoral et demandons-nous comment on peut venir au secours des familles nombreuses.

Les familles nombreuses rendent au pays un service social éminent qui mérite d'être récompensé. Les impôts de consommation pèsent plus lourdement sur les foyers riches d'enfants mais souvent très pauvres en res-

sources pécuniaires. Ne convient-il pas d'accorder à ces familles une indemnité compensatrice?

Il faut donc que la répartition des impôts tienne compte des familles nombreuses, et, comme mesure plus positive, il semble nécessaire d'instituer les allocations familiales. C'est une subvention accordée à la famille en raison des enfants qu'elle élève. Grâce au mécanisme de la caisse de compensation, les charges sont réparties sur un grand nombre d'entreprises. Si l'allocation n'est accordée qu'après le troisième ou quatrième enfant, les frais sont peu considérables et, en revanche, le sort des familles vraiment nombreuses est considérablement amélioré.

Assurances sociales

"Pourvoir à des nécessités extraordinaires", ces derniers mots du texte cité évoquent tout le problème des assurances sociales. Il faut protéger les travailleurs contre les risques et les aléas de la vie économique. Par le mécanisme des assurances, on répartit les charges aléatoires de chacun sur les ressources de tous. Puisque le véritable système d'assurance suppose une légère contribution de la part des ouvriers eux-mêmes, on les met ainsi en mesure d'accomplir le devoir de prévoyance. La mise au point d'un système efficace d'assurance est, assurément, un problème complexe, mais il n'est pas permis d'attaquer le principe même des assurances sociales sous prétexte que ces réformes s'inspireraient du socialisme.

Le salaire familial complété par les allocations indispensables aux familles nombreuses et les assurances contre les risques économiques, voilà donc la condition fondamentale d'un relèvement du prolétariat. La réalisation de ce programme suppose, évidemment, la bonne volonté des individus, l'éducation du sens social, mais surtout la réforme des institutions: politique vraiment sociale de l'Etat, organisation corporative, collaboration internationale.

Les couvents ne sont pas des dépôts de munitions

Jadis le peintre Apelle, pour exprimer les facilités d'accès que trouve la calomnie, la représentait sous les traits d'une femme, traînant sa victime devant un roi aux oreilles énormes qu'entouraient le Soupçon et l'Ignorance. Aujourd'hui, le souverain a nom Demos: Demos aux innombrables oreilles, soupçonneux toujours et souvent d'autant plus ignorant qu'il ne croit pas l'être. Dans le tableau d'Apelle, la Fraude et la Perfidie suivent la Calomnie; et derrière ce groupe on voyait le Repentir en habit de deuil, montrant du doigt un peu plus loin, la Vérité.

Il avait raison de s'endeuiller: les massacres de prêtres et de religieuses qui succèdent en Espagne à des rumeurs mensongères prouvent qu'entre le triomphe de la calomnie et la tardive revanche de la vérité le sang a tôt fait de couler. Ne coule-t-il même pas plus, vite et plus abondamment, quand le roi s'appelle Demos? Voilà déjà longtemps qu'en son livre de la Psychologie des foules, Alfred de Tarde a montré le caractère morbide, quasi épidémique et à demi inconscient, de certaines explosions populaires qu'une insidieuse calomnie peut soulever.

Parmi tous les dangers qui nous menacent, nous faudrait-il craindre, encore, que des influences occultes s'essaient à créer chez nous des excitations pareilles à celles qui ensanglantent l'Espagne? L'anticléricalisme semblait passé de mode: va-t-on le ressusciter sous une forme nouvelle, génératrice d'incendies, de pillages, peut-être de meurtres? C'est un fait inquiétant pour la paix religieuse que cinq prélats de France se soient vus obligés, dans la même quinzaine, de dénoncer des rumeurs infâmes, d'après lesquelles des églises, des cloîtres, seraient devenus des dépôts d'armes pour le "fascisme".

"C'est avec indignation, proteste à Marseille Mgr Dubourg, que tous nos curés repousseraient la prétention de faire servir leurs églises ou leurs locaux d'oeuvres à des buts de lutte civile ou sociale, si jamais quelqu'un était assez insensé pour leur faire une telle proposition".

"Nous ne laisserons pas profaner, même simplement par le mensonge, écrit à Grenoble Mgr Caillot, nos temples de la prière et de la paix, où se réunissent, selon le droit le plus légitime, sans distinction de classes, toutes les âmes catholiques de nos paroisses".

Jusque dans le diocèse de Tarbes et Lourdes, où naguère, à titre de légat du Pape, le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, apportait en personne un message de paix, Mgr Gerlier constate qu'il a suffi d'un discours, tenu par un agitateur dans une réunion publique, pour mettre en circulation, dans l'ombre, toute une série d'insinuations perfides.

Les périodes d'"anarchie spontanée", pour reprendre le mot de Taine — et qui donc oserait dire que nous ne traversons pas une telle période? — sont propices à ce genre de propagande. Un bruit d'origine parfois anonyme, subrepticement lancé, acquiert bientôt le crédit d'une vérité certaine, dûment établie, soudainement affirmée par des centaines de lèvres: ces multiples échos, à leur tour, bénéficient du mythe de l'infailibilité populaire, et les réflexes qu'ils déchainent sont des voies de fait. Bonne affaire pour les "Sans-Dieu", de faire croire que Dieu est fasciste, et qu'il s'arme, et qu'il arme les siens, pour nous frustrer des libertés dont, paraît-il, nous jouissons!

(Suite à la page 11)

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux Section féminine de la chaussure B. Exé. des cordonniers	Maitres-barbiers Coiffeurs Conseil de Construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers - manoeuvres	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant Rété)	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
Pressiers de ville Auto-Voiture Employés barbiers Peintres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.) B. Exé. des cordonniers	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Chauffeurs d'autos Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Briqueteurs (Temple du travail) Tailleurs de pierre Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Latte de bois
Menuisiers Section féminine de la chaussure Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exé. des cordonniers	Association des Postes (au Bureau de Poste) Conseil de construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers - manoeuvres.	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal.
Pressiers de ville Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.) B. Exé. des cordonniers	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Chauffeurs d'autos Electriciens Distributeurs de pain	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Briqueteurs (Temple du travail) Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre Latte de bois
B. Exé. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Chauffeurs d'autos Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi. Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,
Substitut Senior du Procureur Général.

C.-E. GUERIN, C.R., M. GOUDREAULT, C.R.,
ANTONIO GARNEAU, C.R. H.-N. GARCEAU, C.R.
MARCEL PIGEON.

JULES DUPRÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

de l'étude

Duranleau, Duranleau & Dupré

60 OUEST RUE ST-JACQUES - MONTREAL

J.-H. Michaud, LL.M., René Duranleau, LL.L., Jules Dupré, LL.L.,
Paul Duranleau, LL.B.

HArbour 9291

Notre Banque



La Banque Provinciale du Canada a été fondée afin de servir le public. Elle est à sa disposition pour tous les services d'ordre bancaire.

Nous nous réjouissons du succès de nos clients.

Nos intérêts sont d'ailleurs mutuels.

Depuis plus de trente-six ans, elle a loyalement assumé ses responsabilités vis-à-vis ses actionnaires, ses déposants, le public et les autorités gouvernementales.

Notre politique administrative a toujours été prudente, conservatrice, mais soucieuse de satisfaire toute demande légitime et raisonnablement garantie.

Nos représentants locaux sont à votre disposition en tout temps et désirent votre visite.

La Banque Provinciale du Canada

Chs.-A. Roy,
Président.

J.-U. Boyer,
Gérant général.

Confederation Life Association

VOILA LE MOMENT :

Lorsque viendra le moment de prendre votre retraite, pourrez-vous envisager de longues années d'indépendance financière? Voilà le moment de mettre de côté une partie fixe de vos revenus pour un usage futur, au moyen d'une police dotation ou d'un certificat de pension de la Confederation Life Association. Et l'Association y ajoutera le bénéfice d'invalidité totale, si vous y êtes admissible.

Consultez donc un représentant de la Confederation Life Association pour tout renseignement.

J.-G. LeDROIT, gérant. 1253, avenue McGill College
Tél. : MA. 5324.

Pour vos YEUX et votre BOURSE

Consultez les spécialistes officiels des Syndicats Catholiques Nationaux

L'EXAMEN DE VOS YEUX

Par un PERSONNEL de SPECIALISTES OPTOMETRISTES et "BACHELIERS EN OPTOMETRIE" qui ne peut être meilleur pour toute personne qui porte ou qui devrait porter des verres.

Réputation enviable



Occasion exceptionnelle

Notre maison, avec le progrès que tout le monde lui connaît, poursuit toujours depuis 1923 une même politique, celle de procurer à des milliers de personnes des verres à vision précise et montures à cachet esthétique.

Il ne vous en coûtera pas plus cher pour procurer à vos yeux ce qu'il leur faut. Profitez de la réduction accordée actuellement sur tous nos verres et montures.

TAIT-FAVREAU, Ltée

LORENZO FAVREAU, O.O.L.

265, rue STE-CATHERINE EST — Tél. LA. 6703
SUCCURSALES:

6890, rue St-Hubert
Tél. CA. 9344

270, ave Victoria
St-Lambert — Tél. 791
(tous les jeudis)

270 AVE VICTORIA — ST-LAMBERT — Tél. 791
LA PLUS GRANDE INSTITUTION D'OPTIQUE DU GENRE AU CANADA

Les couvents ne sont pas...

(Suite de la page 10)

Je veux bien croire que, parmi ceux qui leur donnent audience, il y a des âmes sincères, ingénument éprises de ce qu'elles croient être le bonheur de l'humanité, et se flattant, par des violences qu'elles qualifient de justicières, d'amener un avenir meilleur. Il faut qu'elles sachent contre qui furent dirigés, l'autre jour à Venissieux, les premiers actes d'agression. Dans cette maison-mère que l'on soupçonnait de dissimuler des munitions, et que la nuit on assaillait de projectiles, les Soeurs de Notre-Dame des Apôtres se disposent à partir pour les régions les plus fiévreuses de notre Afrique occidentale; elles y serviront de mères aux fillettes noires abandonnées; elles y feront l'éducation de menages noirs; elles y entretiendront des hôpitaux, des dispensaires. Fascisme, antifascisme, savent-elles bien ce que ces mots veulent dire? Elles s'occupent de faire aimer au Dahomey la charité française, fruit de leur foi chrétienne. Fréquemment, durant le dernier quart du dix-neuvième siècle, elles virent en terre africaine, leur sécurité menacée; pourquoi faut-il qu'au vingtième ce soit Venissieux, leur Venissieux, qui devienne un terroir de sauvagerie?

Mais je m'arrête... Les paroles épiscopales enlevant désormais tout prétexte aux désordres, je craindrais, en insistant, de paraître émettre un doute sur les promesses de rétablissement de l'ordre qui, dans les discours officiels, nous sont si généreusement prodiguées.

Georges GOYAU,
de l'Académie française.
"Le Figaro".

Ces terres abandonnées

Quiconque voyage dans les vieilles paroisses du Québec observe un peu partout des bâtiments de ferme dont les ouvertures sont recouvertes de planches solidement clouées. C'est l'indice évident d'une terre abandonnée, selon la plupart des voyageurs. Et comme il se trouve nombre de ces terres de part et d'autre dans toute la province, ces voyageurs ont l'impression qu'il se trouve dans la province de Québec une quantité suffisante de terres abandonnées pour régler le problème de l'établissement de tous nos fils de cultivateurs et de toutes les familles d'anciens agriculteurs chômant dans les villes.

Aussi cette terre peut fort bien avoir été abandonnée pour cause. Après enquête, si l'on découvre que cette cause est un manque absolu de fertilité, ce serait mal servir l'oeuvre de la colonisation que d'y établir une autre famille vouée d'avance à la faillite.

Peut-être aussi telle ou telle terre serait-elle abandonnée parce que trop hypothéquée?

Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit d'une terre abandonnée dont le nombre dans chacune de nos paroisses agricoles est de beaucoup moindre que le nombre de fils de cultivateurs de cette paroisse devant être établis, une enquête sérieuse doit être faite.

Aussi, l'établissement de bonnes familles sur ces terres doit-il être organisé concurrentiellement avec l'établissement d'un fort plus grand nombre de familles sur les terres nouvelles qui abondent dans la province de Québec.

J.-B. LANCTÔT.

le 14 novembre, 1936.

L'EXTENSION JURIDIQUE DES CONTRATS DE TRAVAIL EST AUSSI AVANTAGEUSE POUR LE PATRON QUE POUR L'OUVRIER

Il n'y a aucune loi plus à l'honneur de notre province que celle de l'extension juridique des contrats de travail. Cette législation, édictée pour faire face aux besoins de l'industrie moderne et de la vie économique, a atteint son but de façon admirable. Son application a suscité partout d'élogieux commentaires et nombre de gouvernements, de toutes les parties du monde, ont immédiatement ordonné une étude de ce nouveau système.

C'est sur elle qu'est basée la législation ontarienne connue sous le nom de "Industrial Standards Act". L'ouvrier français, ayant vite compris les bienfaits de l'extension juridique des contrats de travail, demanda au gouvernement d'édictier une loi semblable. C'est de son propre gré que le gouvernement de Québec avait adopté cette mesure, mais il n'en fut pas de même en France, où l'on ne se rendit aux désirs de l'ouvrier qu'après des grèves qui paralysèrent pratiquement toute l'industrie.

Le principe fondamental de la loi de l'extension juridique des contrats de travail est celui de l'entente entre la majeure partie des employeurs et des employés d'une même branche de l'industrie, en ce qui regarde les salaires, les heures de travail et l'apprentissage.

Pour être plus exact, la loi est la mise en exécution de cette entente. C'est, en somme, "le gouvernement de l'industrie, par l'industrie", en autant que ce dernier mot comprend employeur et employé. La loi permet aussi, au Lieutenant-gouverneur en conseil, d'étendre l'application de l'entente à une autre ou plusieurs autres associations d'employés ou à un autre ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs, dans la même branche de l'industrie, du commerce ou des affaires en général, et ce, dans un district défini par ladite entente.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la loi restreint la liberté de l'individu ou de l'industrie elle-même; au contraire, elle respecte la liberté de chacun. Le ministre du Travail n'agit qu'après l'entente et la présentation d'une pétition pour que cette entente soit légalisée. Avis de ladite pétition, avec une copie de l'entente signée, est ensuite publiée dans la Gazette Officielle, et l'on laisse s'écouler une période de 30 jours, afin de permettre à qui que ce soit, de présenter des objections contre cette extension juridique. La procédure à suivre est en accord avec les principes d'une saine démocratie.

Tout est prévu pour la mise en vigueur de chaque entente. Un comité conjoint des représentants des employeurs et des employés est formé. Ce comité est chargé de vérifier l'échelle des salaires, les heures de travail et les conditions de l'apprentissage et de faire respecter tous les termes de l'entente. On permet aussi à ce comité de représenter les ouvriers dans toute action issue, pour leur intérêt, de cette entente.

La mise en application de la loi de l'extension juridique des contrats de travail, a été des plus avantageuses, tant pour l'employeur que pour l'employé. Autrefois, un employé était entièrement à la merci de son employeur et souvent, pour ne pas mourir de faim, il devait offrir ses services à un salaire ridicule, l'employeur étant en excellente position pour attendre ou pour faire son choix. Aujourd'hui, grâce à la nouvelle législation, l'employeur ne songe pas uniquement aux profits de son entreprise, il songe aussi au bien-être de ses employés. Ces derniers sont, conséquemment, assurés d'un salaire qui leur permettra de vivre dans un confort raisonnable, de voir aux besoins de leur famille et de goûter un peu de bonheur.

L'employeur, de son côté, n'a plus à réduire la qualité du travail afin de concurrencer des compétiteurs moins charitables. Aujourd'hui, la loi a éliminé la concurrence injuste incidemment l'un des pires abus du capitalisme.

Il y a un autre avantage à mentionner. C'est celui de l'obligation, pour l'ouvrier, de se soumettre à des examens afin de prouver sa compétence et son droit à recevoir la rétribution spécifiée par la loi. La carte de compétence est une précieuse sauvegarde pour l'ouvrier et le patron. Tous deux sont ainsi protégés contre l'ouvrier incompetent.

Cette réclame est publiée par le
Comité Conjoint des Métiers de la Construction
617 EDIFICE NEW BIRKS

PLateau 9616

MONTREAL

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

7889 RUE PLESSIS
MONTRÉAL
MONTY, GAGNON & MONTY
AMHERST 8600
MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES
SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE
Le Compagnon Général de Pompes Funéraires Limitée



G. N. MONTY

6 LAPOINTE, 414 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 1047

Les catholiques de nom et de surface seulement

S. Ex. Mgr Marmottin a récemment publié, dans la "Revue diocésaine" de Saint-Dié, les lumineuses réflexions qui suivent, et dont l'opportunité s'étend à toute la France:

Nous lisions l'autre jour, dans une revue récemment fondée, ces réflexions très justes: "Le sens catholique se trouve, à notre époque, la chose du monde la moins bien partagée, même parmi tant de gens qui se croient catholiques et ne le sont trop souvent que de nom et de surface. Beaucoup se prévalent de l'être, qui, au profond d'eux-mêmes, donnent le pas au sens propre et réservent jalousement, sur tel ou tel point de dogme ou de morale traditionnelle, leur pleine "liberté d'examen". Ils sont avec l'Eglise jusqu'à certaines limites et tant que ses enseignements, sa discipline ou ses directives ne viennent pas à la traverse de leurs préjugés. C'est ce qui nous permet d'avancer, sans crainte d'être contredit, que les catholiques "100 pour 100", filialement soumis à l'autorité hiérarchique et toujours conséquents avec les principes qu'ils professent, ne courent pas les rues".

On ne saurait mieux dire. Il y a parmi nos catholiques, des gens qui ne le sont que "de nom et de surface". Ils disent des prières, ils vont à la messe à peu près tous les dimanches, ils font même leurs Pâques. Cela fait partie de l'héritage qu'ils ont reçu de leur famille, et leurs habitudes personnelles, de leur manière d'être. Sur ces points, "les enseignements, la discipline de l'Eglise ne vont pas à la traverse de leurs préjugés."

Mais que l'Eglise essaye de pénétrer dans leur vie familiale, civique, sociale, alors ils ne l'entendent plus: le sens catholique leur fait, dès qu'il ne s'agit plus de pratiques religieuses, complètement défaut.

La raison en est qu'ils ne sont pas instruits. Ils ne savent presque rien de leurs croyances examinées sérieusement: qu'on les interroge sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Eglise, même sur les sacrements, et l'on sera stupéfait devant l'abîme de leur ignorance. Mais, s'il est possible, ils savent moins encore sur la morale en général, sur les devoirs qui s'imposent à eux en tant que pères, citoyens, commerçants, ouvriers ou patrons. Ils n'ont jamais lu l'Evangile, jamais une ligne des Encycliques sociales. On les stupéfierait en leur disant qu'un catholique ne peut élever ses enfants, voter, diriger son usine, son atelier ou son commerce que d'après leurs enseignements. Pour eux, ce n'est point là la religion; c'est un autre compartiment où le premier n'a rien à voir, où le sens propre est maître, et juge au mieux des opportunités.

En l'on voit ces catholiques, qui sont parfaitement libres du choix de l'école pour leurs enfants, préférer l'école officielle à l'école chrétienne. Ne leur rappelez pas l'Encyclique de Pie XI sur l'éducation; ne leur citez pas la phrase: "La fréquentation des écoles non-catholiques doit être interdite aux enfants catholiques; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu, et sous de spéciales garanties". Ils ne vous entendent point: vous allez contre un de leurs "préjugés", vous ne respectez pas leur "libre examen".

Vous seriez plus mal venu encore en leur faisant remarquer qu'ils n'ont pas le droit de donner leur voix, un jour d'élections à un candidat opposé aux libertés catholiques. Ils n'imaginent pas le moins du monde que la religion ait quelque chose à voir en cette matière. Et ils admettent très bien qu'un catholique dépose dans l'urne, en sortant de la messe, un bulletin *Front populaire*. Cela, un péché grave? Allons donc!

Au point de vue social, il y a des catholiques encore qui sont loin d'être à la page, à côté d'autres, disons-le hautement, qui s'efforcent d'appliquer les principes chrétiens. Quand donc comprendrons-nous que l'Evangile est la chartre sociale, que les catholiques sont les artisans désignés du salut public, que seuls ils détiennent les vérités et les principes sans lesquels tout tremble et s'écroule? N'est-il pas de toute urgence de faire oeuvre constructive, de modifier, par touches discrètes, prudemment, l'être social, d'insérer dans le travail qui se fait près de nous et déjà contre nous la poussée bienfaisante de notre christianisme?

Que de graves questions se posent à l'heure actuelle, qui ne préoccupent pas les pauvres catholiques dont nous parlons! Ils sont aveugles; parfois ils mènent d'autres aveugles. Essayons de les éclairer, pour qu'ils n'admettent plus dans leur vie l'essentielle contradiction qui fait d'eux, en dépit qu'ils en aient, des ennemis publics de Dieu et de l'Eglise, et pour qu'ils travaillent avec nous au bien de la religion et du pays.

— Correspondance hebdomadaire, Paris.

Les logements en U. R. S. S.

Nulle part ailleurs peut-être ne paraît d'une manière aussi saisissante l'esclavage du citoyen soviétique que dans la question des logements.

En U.R.S.S., il n'y a qu'un propriétaire: l'Etat. A ce propriétaire appartiennent toutes les maisons, sauf quelques exceptions à la campagne. Aussi, ouvriers et employés dépendent-ils entièrement, pour les questions de logement, du bon vouloir d'un chef, peut-être ignorant, mais toujours communiste et muni de pouvoirs dont ne sont même pas dotés les chefs d'Etat en régime capitaliste.

Que de tragédies familiales en sont les conséquences! Deux personnes mariées sont nommées ingénieurs: on envoie l'homme à Moscou et la femme dans une usine de Balkhach, un coin perdu de l'Asie Centrale. (Izvestia, 24-5-35). Il n'est pas permis de refuser le poste qu'on vous a désigné et bien souvent les chefs ne se préoccupent pas de donner aux conjoints une occupation dans le même endroit. Ils ne permettraient pas non plus à une femme ingénieur de ne pas travailler.

Le ménage Borstchevsky souffre de la même insouciance des chefs. Les époux ont terminé ensemble, en 1935, les cours de l'Ecole Supérieure Energique de Rostov. Le mari a été envoyé en Extrême-Orient et la femme à Stalingrad. Puis, la femme a été transférée à Moscou et le mari à Azerbaïdjan; enfin la femme a été désignée pour Névinnomyskaïa et le mari pour Rostov, mais jamais, malgré toutes les sollicitations, les chefs n'ont consenti à envoyer les époux dans la même ville. Et cela dure depuis trois ans! (Pravda, 25-3-36).

De son côté, une déléguée au dernier congrès des femmes s'est plainte amèrement de son sort: elle travaille dans un atelier de couture de Tachkent et son mari dans un kolkhoze com-

me mécanicien; ni lui ni elle n'ont de chambre pour eux seuls et ils ne peuvent même pas se voir les jours de fêtes. (Izvestia, 21-10-35).

Et même si l'on habite la même ville, il n'est pas dit que l'on pourra vivre ensemble. Les Izvestia (8-7-35), racontent que dans un quartier de Moscou on remarquait depuis quelques temps un couple qu'on voyait se rencontrer dans les rues et les jardins publics. Or, on apprit avec étonnement que c'étaient des étudiants mariés, mais qui ne pouvaient obtenir une chambre commune et qui étaient obligés de vivre dans des quartiers de la ville très éloignés l'un de l'autre.

Tous ces cas que nous venons de citer ont trait à des époux fidèles qui aspirent à vivre ensemble. Mais, comme si c'était dans leurs intentions de détruire des mariages qui promettent d'être stables, les autorités les empêchent.

Etant donné la pénurie des logements, des hommes épousent des jeunes filles qui ont une chambre afin de pouvoir y entrer et ils divorcent ensuite quelques jours après pour en chasser la femme. Des cas de ce genre sont très fréquents à Moscou. (Izvestia, 4-7-35; Phavda, 9-8-35).

Il est difficile de se faire une idée des conditions insupportables de vie qu'a créées le communisme en U.R.S.S. et des souffrances qui en sont les conséquences, principalement parmi les femmes et les enfants. (L'Action Catholique, Québec).

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal
LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS

TOUJOURS

le même bon vieux

GIN CANADIEN
CROIX D'OR
melchers

MAIS!

dans un
NOUVEAU
FLACON
PLAT



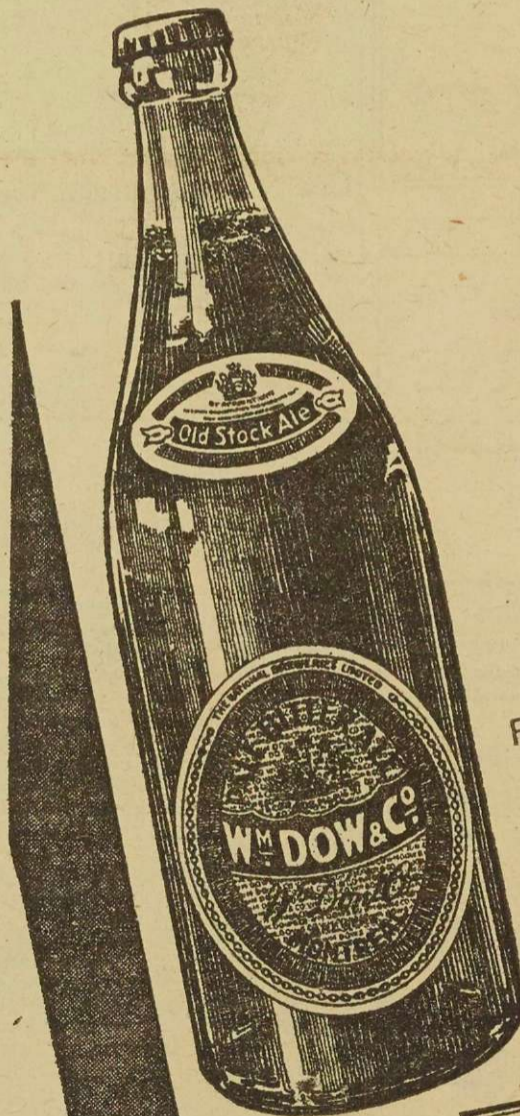
85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville



FOURNISSEURS BREVETES DE
LEURS EXCELLENCES
LE GOUVERNEUR-GENERAL
et la
COMTESSE DE BESSBOROUGH

FABRIQUEE AU CANADA
DEPUIS 1790

Bière

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET
PAR LA QUALITE